

NOVEMBRE.—1901.

21



MARGUERITE, par Wm Kaulbac's.



A NOS LECTEURS

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs d'importantes améliorations dans la publication de notre *Revue Canadienne*. Le papier glacé de la revue, qu'il nous a fallu adopter pour pouvoir imprimer, avec le texte, les gravures en demi-ton, sera remplacé par un beau papier antique, plus agréable et moins fatigant pour la vue. Les gravures seront tirées hors texte, sur un papier à surface, fabriqué spécialement pour cela, et qui nous permettra de leur donner tout le fini artistique désirable. Le papier même de la couverture sera changé, pour un papier de couleur analogue à celui adopté par les revues françaises, moins exposé à changer sous l'influence d'une lumière trop vive.

Ce sont là, nous dira-t-on, des changements assez secondaires pour une revue sérieuse. C'est bien comme cela que nous les considérons, aussi l'amélioration la plus importante sera l'addition d'un nombre considérable de pages. Nos collaborateurs augmentant en nombre et en importance tous les jours, nous nous trouvons souvent dans la

pénible nécessité de refuser d'excellente copie, ou de la garder trop longtemps dans nos tiroirs. C'est donc à la nécessité que nous cédon.

Avec la nouvelle année, qui sera la trente-neuvième de la revue, de nouveaux collaborateurs viendront s'ajouter à la liste déjà nombreuses des amis dévoués au culte des lettres canadiennes-françaises, qui nous ont prêté leur concours jusqu'à ce jour.

Dès à présent nous pouvons nommer M. le sénateur Pascal Poirier, parmi nos amis de l'Acadie, le R. P. Louis Lalande, S. J., MM. Louis Fréchette, Charles Gill, Edouard Surveyer, Hector Garneau, Omer Héroux, Edmond-J.-O. Buron; Mesdemoiselles Françoise et Madeleine. Ajoutons que des artistes illustres de notre ancienne mère patrie ont bien voulu nous promettre leur concours, par des œuvres inédites, écrites spécialement pour la *Revue Canadienne*, sur des sujets d'art. C'est ainsi que dès le numéro de janvier, nous pourrons offrir à nos lecteurs une *Critique sur le mouvement musical actuel*, par l'illustre auteur de *Samson et Dalila*, Camille Saint-Saëns. Nous avons aussi la bonne fortune de pouvoir annoncer que M. Henri Julien, l'incomparable illustrateur du *Montreal Daily Star*, commencera avec le numéro de janvier la publication d'une série de tableaux historiques, qui serviront à graver plus profondément dans la mémoire la glorieuse histoire de la patrie canadienne.

On le comprendra facilement, le soin de diriger une publication aussi importante que la *Revue Canadienne*, est devenu trop lourde pour un seul homme, aussi la Compagnie de publication de la *Revue Canadienne* a-t-elle songé à donner un aide au dévoué directeur, qui depuis dix ans porte seul cette lourde responsabilité. Elle a eu la bonne fortune de pouvoir s'assurer les services d'un de nos jeunes compatriotes les plus distingués, M. Albert Jeannotte, qui devient dès aujourd'hui membre actif de la compagnie et assistant-directeur de la *Revue Canadienne*.

Il nous est impossible d'apporter toutes ces améliorations à notre revue sans le concours de nos abonnés, c'est pourquoi, à partir du premier janvier 1903, l'abonnement sera de trois piastres. Nos lecteurs se souviendront qu'en prenant la revue, tout en lui faisant faire d'énormes progrès sous le rapport du papier employé, du nombre et de la qualité des collaborateurs, et en ajoutant l'illustration, qu'elle n'avait jamais eue auparavant, nous avons réduit l'abonnement à deux piastres; en 1898, nous avons ajouté seize pages, sans demander aucune compensation à nos abonnés; mais à présent que nous leur donnons une publication plus du double de ce qu'elle était alors, nous osons croire qu'ils ne trouveront pas à redire, si nous leur demandons de nous aider un peu dans notre œuvre. De notre côté, nous leur promettons de nouveaux progrès, s'ils veulent bien nous seconder. Notre seul désir est de doter la patrie canadienne-française d'une revue qui n'ait pas à redouter la comparaison avec celles de la France, et qui puisse prouver à nos compatriotes d'origine anglaise, que ce n'est pas sans raison que nous réclamons la supériorité intellectuelle, si nous semblons quelquefois leur céder le pas pour l'aptitude aux affaires matérielles et sous le rapport de la fortune.

La Compagnie de publication de la

REVUE CANADIENNE.



AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Des événements politiques qui arrivent aujourd'hui dans le vieux pays de nos ancêtres, il en est qui nous font l'effet d'un mauvais rêve, et nous nous demandons, habitants de l'Amérique, si des excès d'absolutisme comme ceux qui viennent d'avoir lieu peuvent encore se produire au 20^e siècle chez un peuple réputé intelligent et soi-disant libre, bien que nous sachions que nos cousins de l'autre côté de l'eau, depuis longtemps, vivent dans un malaise perpétuel, en proie à d'affligeantes luttes intestines, parlant sans cesse de liberté et d'égalité sans doute parce qu'ils ne jouissent ni de l'une ni de l'autre. Partout ailleurs le monde progresse, les préjugés tombent, les peuples deviennent libres, et, s'ils ne réussissent pas toujours, ils s'efforcent du moins, dans un élan commun, à conquérir le bonheur. Nous voyons la France divisée, perdre le meilleur de sa force active, et certaines classes de citoyens continuellement vexées, dominées, tyrannisées par une oligarchie politique qui ne compte presque pas au point de vue du nombre, et qui n'a rien des sentiments et des aspirations de la vieille âme française. Quand un pays souffre, à tort ou à raison, on en attribue généralement la responsabilité au gouvernement; mais, à côté du mal, existe un remède que connaissent bien les peuples vraiment libres, dotés d'un régime constitutionnel, et les gouvernants indignes sont vite remplacés par d'honnêtes citoyens qui n'ont point deux mesures pour administrer la justice. Jouir d'un régime constitutionnel! c'est très désirable, c'est déjà beaucoup même; mais ce qu'il importe plus, c'est d'en comprendre la nature et de savoir s'en servir à propos. Pour peu que l'état de

choses actuel se prolonge en France, le monde va finir par croire qu'il y a une grande part de vérité dans cette boutade de Proudhon :

“ Le peuple français, dit-il, est parqué en trois ou quatre troupeaux, recevant d'un chef leur mot d'ordre, répondant à la voix d'un coryphée, et pensant juste ce qu'il a dit. Certain journal a, dit-on, cinquante mille abonnés : à six lecteurs par abonnement, cela fait trois cent mille moutons broutant et bêlant au même ratelier. Appliquez ce calcul à toute la presse périodique et vous trouverez qu'il existe, de compte fait, dans notre France raisonneuse et libre, deux millions de créatures recevant chaque matin, des journaux, la pâture spirituelle. Deux millions, mais c'est la nation tout entière qu'une vingtaine de petits bonshommes mènent par le nez.” (1)

Il nous semble que les Français d'autrefois ne devenaient pas aussi docilement la chose de l'Etat que ceux d'aujourd'hui ; il est vrai qu'il n'existait pas de journaux et qu'on ne parlait pas de démocratie dans ce temps-là. Mais sans remonter à l'époque où tout sujet pouvait dire : “ Qui t'a fait roi ? ” à l'élu dont l'humeur devenait inquiétante, arrêtons-nous aux temps où le vassal prêtait au suzerain *aide et conseil*, où le roi était tenu de consulter les délégués de toute la nation, rassemblés en états généraux. Ces assemblées, quoique irrégulières, furent très fréquentes sous les Capétiens, aux XI^e et XII^e siècles. Philippe le Bel même, désirant appuyer ses actes sur l'opinion populaire, les convoqua solennellement. “ La nouveauté, dit Luchaire, consista à donner à la convocation de l'élément populaire la forme d'une représentation régulière, fondée sur une *base électorale* tellement large qu'elle équivalait *presque* au suffrage universel.” Les états convoqués à Paris en 1314 consacrent, en votant à la couronne les subsides dont elle avait

(1) Proudhon, *Lettre à M. Blanqui sur la propriété*, deuxième mémoire.

besoin pour la guerre de Flandre, le principe du vote de l'impôt par le peuple. Les états de 1355 furent encore plus extraordinaires. Le tiers, intervenant directement dans l'administration, réclama le privilège de répartir l'impôt sur toutes les classes, de partager l'autorité entre le roi et les trois ordres de la nation. L'ordonnance de 1355 est presque conçue dans les mêmes termes que la *Grande Charte*, également rédigée en français, qui a fait toute la force et la gloire de la Grande-Bretagne.

“La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre, dit un auteur, en commentant cette fameuse ordonnance. Les rois convoquaient les états généraux substitués aux anciens parlements de la nation. Les états généraux étaient entièrement semblables aux parlements anglais, composés des nobles, des évêques et des députés des villes; et ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu près ce que la cour du banc du Roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux Etats; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états généraux d'Angleterre, et avait inspection sur la cour du banc; il en était de même en France; et ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris et à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états généraux de 1355 proposèrent et firent signer au roi de France presque les mêmes règlements, presque la même charte qu'avait signée Jean d'Angleterre. Les subsides, la nature des subsides, leur durée, le prix des espèces, tout fut réglé par l'assemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les sujets de fournir des vivres à sa maison, à ne se servir de leurs voitures et de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, etc.”

Antérieurement, en 1315 et 1318, sous Louis X et Philippe V, c'est-à-dire cinq siècles avant la fameuse déclaration des droits de l'homme présentée dans le temps comme une nouveauté, la liberté est déclarée de droit naturel.

Il n'était guère possible de faire mieux pour le temps, et ces états généraux témoignent du moins qu'on avait alors envie de vivre. Aussi la France de ces époques lointaines remplissait le monde de faits autrement plus glorieux que ceux de la France de la troisième république. En Orient, où elle entraîne la chrétienté, son prestige devient tel que son nom seul sert à désigner tous les peuples de l'Europe; ce n'est que depuis ces dernières années, comme on le dira bientôt, que ce prestige a été détruit, grâce à l'incapacité et au sectarisme des gouvernants actuels.

Mais comment ces principes de liberté et de self-government, proclamés simultanément en France et en Angleterre, et maintenus jusqu'à nos jours dans ce dernier pays, ont-ils fini par être complètement étouffés dans le premier? Les états généraux réunis à Paris en 1614 furent les derniers avant l'Assemblée constituante.

Les causes qui ont amené ce résultat sont multiples. Pour les indiquer même sommairement, il faudrait faire un volume au lieu d'un article de revue. Je n'en nommerai que deux. J'attribue d'abord l'établissement définitif du régime constitutionnel anglais aux instincts primordiaux de la race pour la vie indépendante et à l'énergique persévérance du caractère anglo-saxon.

En second lieu, on voit que les grands en Angleterre, fidèles à leur mission, se sont toujours interposés entre le peuple et le roi pour tenir l'équilibre entre les divers pouvoirs. Ils comprirent de bonne heure qu'en défendant les intérêts populaires, ils défendaient leurs propres intérêts, et devenaient les représentants légitimes de la nation. Un lord, un baronet, un squire, aujourd'hui comme autrefois, réside sur ses terres et prend un intérêt direct dans le gouvernement local et général. Il travaille et gouverne, s'occupe de toutes les affaires du comté, fonde des associations et cherche à introduire partout des perfectionnements. "Député élu à la chambre basse, membre héréditaire de la

chambre haute, il tient les cordons de la bourse publique et empêche le prince d'y puiser trop avant."

En France, les seigneurs féodaux, protecteurs nés du peuple (1), cessèrent bientôt de faire cause commune avec lui pour ne songer qu'à étendre leur domination au delà de ses limites naturelles. L'autorité royale, menacée, abattit leur puissance avec l'aide des communes affranchies, et, finalement, établit le despotisme monarchique en accaparant tous les pouvoirs, qu'elle exerce au moyen de délégués. Déjà, sous Louis XIV, tout ployait sous l'administration des commis.

Réduit à son titre nu, le noble n'a plus aucune autorité. N'exerçant plus aucun patronage, ne pouvant plus prendre aucune part à l'administration publique, il déserte son château et devient simplement courtisan et à charge, ne cherchant plus qu'à conserver des privilèges que légitimaient naguères les services rendus. "L'exil seul, dit un Anglais, Arthur Young, qui parcourut le pays de 1787 à 1789, l'exil seul force la noblesse de France à faire ce que les Anglais font par préférence: résider sur leurs domaines pour les embellir.... Un grand seigneur français, eût-il des millions de revenu, vous êtes sûr de trouver ses terres en friches."

"Dans tout le royaume, dit le marquis de Mirabeau, il n'y a pas une seule terre un peu considérable dont le propriétaire ne soit à Paris, et conséquemment ne néglige ses maisons et ses châteaux (2)."

"J'arrivai en France en 1774, dit un gentilhomme anglais, sortant de la maison de mon père qui ne rentrait jamais du Parlement qu'à trois heures du matin, que je voyais occupé toute la matinée à corriger des épreuves de

(1) *Seigneur*, en latin du moyen âge, signifie: "l'ancien", le chef du troupeau.

(2) *Traité de la population*, 1856.

ses discours pour les journaux, et qui, après nous avoir embrassés à la hâte et d'un air distrait, courait à un dîner politique... En France, je trouvais des hommes de la plus haute naissance jouissant du plus beau loisir. Ils voyaient les ministres, mais c'était pour leur adresser des choses aimables et en recevoir des respects; du reste aussi étrangers aux affaires de la France qu'à celles du Japon (1)."

Ce n'est pas impunément, ajoute Taine, qu'on retranche à un arbre ses racines. Instituée pour gouverner, une aristocratie se détache du sol lorsqu'elle ne gouverne plus, et elle a cessé de gouverner depuis que, par un empiétement croissant et continu, presque toute la justice, toute l'administration, toute la police, chaque détail du gouvernement local ou général, toute initiative, collaboration ou contrôle en matière d'impôts, d'élections, de routes, de travaux et de charités, a passé dans les mains de l'intendant et du subdélégué, sous la direction suprême du contrôleur général et du conseil du roi. Jamais conducteurs d'hommes n'ont tellement désappris l'art de conduire les hommes, art qui consiste à marcher sur la même route, mais en tête, et à guider leur travail en y prenant part.

Voilà donc le roi devenu le seul maître, l'unique représentant du pays. "C'est en ma personne seule que réside l'autorité souveraine... c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif *sans dépendance et sans partage*..."(2)

"Un village, disait Turgot à Louis XVI, n'est qu'un assemblage de maisons, de cabanes et d'habitants aussi passifs qu'elles... "Votre Majesté est obligée de décider tout par elle-même ou par ses mandataires.... Chacun attend vos ordres spéciaux, pour contribuer au bien public, pour

(1) Stendal, *Rome, Naples et Florence*, 371.

(2) Réponse de Louis XV au parlement de Paris, le 3 mars 1766.

respecter les droits d'autrui, quelquefois même pour user des siens propres." Par suite, ajoute Necker, "c'est du fond des bureaux que la France est gouvernée. . . Les commis, ravis de leur influence, ne manquent jamais de persuader au ministre qu'il ne peut se détacher de commander un seul détail." (1)

La centralisation administrative, en paralysant toute vie locale, toute initiative individuelle, est toujours allée en empirant jusqu'à nos jours où l'Etat central, pour me servir encore d'une expression de Taine, a entrepris la conquête totale de la vie humaine. "Depuis Richelieu, le despotisme s'est transformé, mais c'est toujours le despotisme exercé soit par un dictateur, soit par une assemblée; la Convention, c'est la tyrannie la plus révoltante; le Consulat, l'Empire, c'est la dictature militaire, et la république de Gambetta, c'est encore la main de fer de l'absolutisme (2)."

Sous Louis XV, vingt-cinq gentilshommes sont emprisonnés ou exilés pour avoir signé une protestation contre les ordres de la cour. Aujourd'hui, si un homme en charge, ecclésiastique ou simple laïc, mais le premier surtout, ose hasarder la moindre critique contre les actes arbitraires et vexatoires du régime actuel, vite, son traitement est supprimé ou on le démet de son emploi. Un simple maire de village, par exemple, est suspendu de ses fonctions pour avoir qualifié d'infâmes les décrets ordonnant la fermeture des écoles non autorisées. Si un fonctionnaire du gouvernement confie ses enfants à d'autres écoles que celles de l'Etat, il peut s'attendre à un renvoi d'office.

En 1772, vingt gentilshommes ne pouvaient se réunir et

(1) Remontrances de Malesherbes, Mémoire de Turgot, Mémoire de Necker au roi (Laboulaye, *De l'administration française sous Louis XVI*, *Revue des cours littéraires*, IV, 423, 750, 814).

(2) DeCelles, *la Compuète de la liberté en France et au Canada*.

délibérer sans une permission expresse du roi; en 1902, les évêques, en France, tout incroyable que le fait puisse nous paraître, ne peuvent s'assembler dans une localité quelconque du pays sans le consentement du gouvernement.

Mais le mal devient extrême sous une république, telle que l'entendent les Jules Ferry, les Brisson, les Waldeck-Rousseau et les Combes, car, comme dit Méric dans ses *Erreurs sociales du temps présent* (p. 26), "c'est la tendance fatale de tous les matérialistes, partisans de la morale positiviste, d'attribuer à l'Etat une puissance tyrannique et formidable, de supprimer les responsabilités privées, d'étouffer l'initiative et la liberté individuelle, de briser les résistances particulières et collectives, et de préparer l'égalité de tous les citoyens dans la servitude la plus honteuse, sous la domination d'un pouvoir anonyme ou inconscient chargé d'élever, d'instruire et de nourrir tous les citoyens. A l'Etat seul appartient le gouvernement politique, civil, intellectuel, moral, religieux, commercial et industriel du pays. C'est le césarisme, moins la franchise, sous le masque d'un système de philosophie."

Dans son rapport sur la loi des Suspects (10 octobre 1793), Saint-Just conviait la majorité à "comprimer" la minorité, à régner sur elle "par droit de conquête."

C'est bien là ce que font nos républicains révolutionnaires actuels, et les administrés, déchargés depuis trois siècles du soin de se gouverner, habitués à se laisser pousser, ne savent plus agir et semblent être incapables d'un effort commun pour se débarrasser d'un gouvernement tyrannique.

L'Anglais Young, dont nous donnions un extrait un peu plus haut, cite, en fait de gouvernement, le trait suivant; on était en 1789:

"A Clermont, dit-il, je dinai ou soupai cinq fois à table d'hôte avec vingt ou trente négociants, marchands, officiers, etc., à peine un mot de politique dans un moment où

tous les cœurs devraient battre de sensations politiques; l'ignorance ou la stupidité de ces gens-là est incroyable. Il ne se passe pas de semaine où leur pays ne produise une multitude d'événements qui sont analysés et discutés même par les charpentiers et les serruriers de l'Angleterre." La cause de cette inertie est manifeste; interrogés sur leur opinion, tous répondent: "Nous sommes de la province, il nous faut attendre pour savoir ce que l'on fait à Paris!" (1)

Les choses n'ont pas changé depuis un siècle, et un de ceux que la récente persécution a chassés de son pays, attribue le succès des persécuteurs à l'ignorance et à l'inertie de l'électorat des provinces.

Il est vrai que dans certains moments de crise, on pourra bien manifester quelques velléités d'indépendance, d'opposition au gouvernement. L'électeur applaudira volontiers à l'article de son journal qui se fait l'écho de son mécontentement et qui tape sur le ministère. "Bien! il n'a que ce qu'il mérite", se dira-t-il, et comme on s'abuse là-bas singulièrement sur les mots, il sera même étonné l'instant d'après que le gouvernement tienne encore, tout comme cette dame de l'ancien régime qui était toute surprise de n'être pas purgée dès qu'elle avait dit une jolie chose sur l'émétique; mais quand le temps des élections est arrivé, qu'il faudrait agir, il reste tranquillement chez lui, soit parce qu'il a déjà tout oublié, soit parce qu'il ne s'est jamais donné la peine de se déranger pour ce qu'il considère être une mince affaire: celle d'aller déposer son bulletin dans l'urne.

Quelques auteurs considèrent le système républicain comme l'idéal de toutes les constitutions politiques. C'est celui qui fait la gloire et la prospérité des Etats-Unis; c'est celui dont nous jouissons ici au Canada sous un autre

(1) *Voyage en France, 1780.*

nom, et nous n'en voudrions pas d'autre. Il ne faut donc pas s'étonner que ce soit là aussi la forme de gouvernement qui plaise le plus aux Français, mais est-ce à dire que ce soit bien celle qui leur convienne? Il est permis d'en douter en présence des résultats obtenus après une expérience de trente ans. Pour qu'un gouvernement semblable soit possible dans un pays, il est nécessaire que le peuple y soit préparé par une éducation politique préalable, et cette éducation n'est pas l'œuvre d'un jour. De plus, point essentiel, il faut que les individus puissent et veuillent s'occuper de la chose publique. Cela demande une certaine habitude des affaires, du dévouement, de l'abnégation même parfois. La masse du peuple français qui, à d'autres égards, possède tant d'aimables qualités, ne paraît pas encore avoir acquis celle du *self-government*. Ce qui manque aux autres, aux gouvernants, pour rendre acceptable le système républicain, c'est l'esprit de modération, de justice, d'impartialité. On est sectaire, sectaire jusqu'à la haine, bien décidé d'avance à ne point accepter le concours, à ne pas tenir compte de la bonne volonté de telle et telle catégorie de personnes. C'est ainsi qu'on arrive même, par fanatisme, jusqu'à perdre le sentiment de sa position et à se rendre ridicule aux yeux du reste du monde en affectant non seulement de ne prononcer jamais le nom de Dieu dans les actes ou le langage officiels, à convier parfois la nation à un acte de culte public, mais à croire qu'un catholique pratiquant est, par le fait même, hostile à l'idée républicaine. Avec de pareils principes de conduite, on ne fonde rien de solide, on ne sème que la division parmi les différentes classes de citoyens, on amoindrit la nation et on la conduit à la décadence.

Les derniers décrets de proscription du ministère Combes ont, cette fois, un caractère particulièrement odieux, honteux, tant par rapport aux personnes qu'ils atteignent qu'à cause des circonstances qui les accompagnent.

D'abord, comme on n'a pas d'autre objectif que de détruire ce qui reste de morale et de vérités religieuses dans les esprits, on commence par faire des lois, par exemple, celle sur le divorce, celle contre la liberté d'enseignement, celle contre les congrégations religieuses, etc., que l'on sait être vexatoires au suprême et inacceptables pour les familles chrétiennes; alors surgissent les malentendus, les conflits qu'elles étaient de nature à susciter, et le tout finit par de nouvelles lois, lois de persécution et de proscription.

Tel est le caractère spécial de la loi de 1901 sur les associations, patronnée et savamment préparée par M. Waldeck-Rousseau. Cette loi a donné lieu à tant de plaintes, à tant de récriminations, que celui-ci, sous prétexte de santé, démissionne. Puis, expliquez comment, si vous pouvez, survient comme premier ministre un homme qui n'est remarquable que par un anticléricalisme acharné. Dès ses débuts en Chambre, il déclare qu'il va faire rigoureusement appliquer la loi sur les associations; il ajoute même que, pour en finir sûrement avec la liberté d'enseignement, il s'empresera de supprimer ce qui reste de la loi de 1850. Il avait déjà dit auparavant que "si la loi sur les associations était appliquée dans l'esprit où elle a été votée, c'était la mort de l'enseignement congréganiste (1)." il répète avec emphase qu'il a accepté le poste de premier ministre uniquement que pour faire exécuter la loi sur les associations. Outre les préoccupations causées par les déficits toujours de plus

(1) Voici ce que déclarait, au sujet de la loi Waldeck-Rousseau, M. Louis Burnet, secrétaire administratif du Grand Orient, au convent maçonnique de septembre 1901; c'est très suggestif :

"La loi (du 1er juillet 1901) n'est que la première étape de la lutte contre la congrégation : demain, on se trouvera en présence des congrégations autorisées, et il faudra en finir avec celles-ci; la loi sera inefficace, si elle n'est pas appliquée et complétée : nous en attendons une nouvelle de la Chambre à élire.

"Nous voulons, nous devons reprendre l'œuvre de la Constituante, supprimer les Congrégations autorisées, leur arracher l'enseignement de la jeunesse française... Il faut abroger la loi Falloux, retirer à toutes les congrégations religieuses le droit d'enseigner, le confier à l'Etat... C'est là le point essentiel de notre programme, et nous ne pouvons accorder nos voix, on ne peut se dire radical, ou radical-socialiste, si on ne l'accepte pas."

en plus énormes du budget, c'est à peu près la seule mesure du programme officiel du gouvernement. On sait ce qui a suivi, et M. Combes annonce maintenant son intention de se retirer, sa mission étant accomplie. L'équivoque auteur de la loi, qui, pendant ce temps, se promenait tranquillement dans les mers du Nord, doit, d'après certaines rumeurs, être de nouveau appelé au poste de chef de l'Etat.

Cela ressemble aux intermèdes d'une pièce de théâtre, mais les rôles ne sont pas de ceux qui grandissent les acteurs, et qui maintiennent aux yeux de l'étranger le prestige du pays qui les tolère.

Aussi, pendant que l'attention de nos *grands* hommes n'était occupée qu'à susciter des haines civiles, à poursuivre des fins politiques qui n'ont rien de français, le sultan de Turquie, de son côté, signait un décret qui portait une rude atteinte à l'influence de la France en Orient, décret par lequel il reconnaissait aux gouvernements allemand et italien le droit de protéger leurs propres sujets dans tout l'empire ottoman. Jusqu'ici, par suite de l'ascendant qu'avait conquis la France dès le temps des croisades, elle avait été reconnue la protectrice naturelle et incontestée de tous les chrétiens orientaux : ce qui lui avait valu dans tout le Levant une considération et une influence dont elle ne jouira plus désormais. Ce décret du sultan est une reconnaissance officielle de l'Allemagne à protéger ses propres sujets catholiques en ces pays, prétentions revendiquées nettement devant le tribunal turc de Jérusalem en mai dernier à propos du conflit sanglant qui s'était produit en octobre de l'année dernière entre les moines catholiques et orthodoxes dans l'église du Saint-Sépulcre.

Conformément à la tradition, le tribunal avait cité devant lui, en premier lieu, le consul français, en sa qualité de protecteur des catholiques en Orient; le consul d'Allemagne a demandé d'être cité en même temps que son col-

lègue français comme représentant des catholiques allemands; il refusait catégoriquement de reconnaître à la France le droit de protectorat sur tous les catholiques en Orient.

L'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople a soutenu énergiquement son consul, et celui-ci a été autorisé à assister aux audiences en cette qualité officielle de protecteur des catholiques allemands.

Citons, pour terminer cette courte et incomplète étude, l'article que publiait dernièrement dans le *Gaulois*, l'académicien M. E.-M. de Vogüé, sous le titre de *Sectarisme*, à propos des graves incidents de la Bretagne, article dans lequel il constate qu'un prosélytisme sectaire seul a guidé les gouvernants dans leur néfaste entreprise:

“Ce n'est pas le souci de défendre une forme politique qui inspire l'agression gouvernementale contre les écoles bretonnes: elles n'empêchaient plus l'éclosion de générations républicaines. Et ce n'est pas davantage la nécessité de départager des croyances rivales. Un prosélytisme sectaire, tel est l'unique mobile de la néfaste entreprise; il faudrait être aveugle pour ne pas le voir, sourd pour ne pas l'entendre: cette fois, la preuve est bien faite. Les paroles officielles se déshabituent d'ailleurs d'incriminer un vague cléricalisme, c'est-à-dire l'intrusion abusive des clercs dans les affaires temporelles: sur ce point, tous les Français de vieille race sont également chatouilleux. C'est le fond même des idées religieuses qu'on prétend changer. Des discours ministériels proclament la volonté “d'achever la bataille engagée depuis trois siècles.” L'aveu est franc.

Dans ce pays où l'on parle tant de libre-pensée, rien de plus rare qu'un libre-penseur: quelques méditatifs enfermés dans leur cabinet, et c'est tout. Pays d'apôtres et de missionnaires, où chacun à la fureur de repétrir le cerveau de son voisin, de lui imposer sa propre mentalité. Les dé-

tenteurs actuels du pouvoir se croient chargés d'un apostolat; on ne calomnierait pas ces républicains en disant que beaucoup d'entre eux se rendraient volontiers au dictateur, au roi, à l'empereur qui leur garantirait la destruction immédiate des croyances qu'ils ne peuvent supporter. Toute leur politique se réduit à ce grand effort, les plus sincères en conviennent. La Bretagne s'y dérobaît avec une obstination particulière: ils ont résolu de briser ce roc de granit, au risque d'y ensanglanter leurs mains.

Ils doivent être éclairés aujourd'hui sur la difficulté de leur tâche. Après un mois d'hésitations et de préparatifs, il a fallu mobiliser des brigades de gendarmerie et des bataillons pour chasser quelques Sœurs; et nous n'en sommes qu'à la première escarmouche. Dans l'opinion de tous ceux qui connaissent le pays, la prochaine laïcisation des écoles communales y déterminera un formidable mouvement de résistance. Si l'on en vient à la séparation de l'Eglise et de l'Etat — et nous y allons grand train — imagine-t-on ce que sera une Eglise de Bretagne? Celle-là n'aura pas de peine à se constituer sans la sportule de l'Etat; indépendante, belliqueuse, toute-puissante sur un peuple soumis à l'influence de ses recteurs. Quel homme politique vraiment soucieux de l'unité nationale et de la suprématie civile, pourrait envisager sans effroi l'imprenable citadelle qui se dresserait alors en face du pouvoir central? (1)"

(1) On sait que les Chambres françaises ont été convoquées en session extraordinaire pour le 14 octobre; le *Courrier des Etats-Unis* du 13 fait à ce sujet des observations dont voici un extrait:

"Le programme de la session parlementaire ne contient aucun projet sérieux, ne comporte aucun débat utile; mais il retient et énumère toutes les occasions de bruit et de dispute. Il semble que le gouvernement se soit appliqué à réveiller, pour l'emploi de toutes les séances jusqu'à la fin de la session, toutes les questions irritantes qui, dans ces derniers mois, ont troublé les esprits....."

"Des querelles, des vexations, du bruit, de l'agitation, des persécutions, des invasions. Voilà tout ce qu'on nous promet pour la session prochaine."

Alph. Gagnon.

Québec, octobre 1902.

CHARLES LESIEUR ET LA FONDATION D'YAMACHICHE

(Suite)

Continuons à retracer la présence des frères Lesieur à Yamachiche, avant 1723. Dans les registres de Trois-Rivières, à la date du 2 octobre 1709, il est dit que Marie-Charlotte, fille de Charles Lesieur "seigneur de la grande rivière," a été baptisée sous condition, étant née le 14 septembre, même année, et ondoyée à la maison, sous condition par un séculier. Aux mêmes registres, le 14 janvier 1711, on trouve le baptême de M.-Catherine Lesieur, née le 29 novembre 1710, fille de Julien Lesieur et de M.-Simonne Blanchet, et ondoyée à la maison, sous condition par un séculier; mots en marge: de la grande rivière Yamachiche. Enfin, toujours dans les registres de Trois-Rivières, en date du 8 mai 1712, on constate le baptême sous condition de Marie-Anne, fille de Charles Lesieur, seigneur de la grande rivière d'Yamachiche, et de Charlotte Rivard, et ondoyée à la maison, en cas de nécessité, par un séculier.

Si l'on ouvre, maintenant, les registres de la Rivière-du-Loup, on y voit que plusieurs baptêmes, donnés comme ayant été faits là, l'ont été cependant à Yamachiche, depuis 1714 jusqu'à 1722. Le missionnaire l'affirme en toutes lettres, au corps des actes. Là encore on retrace la résidence à Yamachiche, non seulement de Charles et Julien Lesieur, mais également celle de plusieurs de leurs autres frères, tous résidants au même endroit. Dans le registre

de 1715, le 20 janvier, on y apprend que ce jour-là, M.-Catherine Lesieur, fille de Charles et de Charlotte Rivard, a été baptisée à Yamachiche; cela est écrit très lisiblement. Le 18 août de la même année le seigneur Julien Lesieur a été inhumé dans l'église Sainte-Anne d'Yamachiche, comme il est dit plus haut. Enfin, le 17 mai 1717, entré le baptême, toujours à Yamachiche, de Joseph et Marie-Françoise Lesieur-Desaulniers, enfants jumeaux de Jean-Baptiste et d'Elisabeth Rivard-Laglanderie, tous deux nés le 25 avril précédent. Il est bon de noter ici que cette M.-Françoise Desaulniers épousa, le 30 mai 1746, Jean-Baptiste Gélinas-Bellemare, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne Boissonneau. Enfin, en 1717, le 5 avril, M.-Françoise Lesieur, fille du premier Charles et de Françoise de Lafond, épousa à Yamachiche, Louis-Joseph Rivard-Loranger, fils de Robert et de Madeleine Guillet. Au corps de l'acte Marie-Françoise Lesieur est donnée comme résidant à Yamachiche.

Ces citations sont, à coup sûr, bien trop longues et fort peu intéressantes à lire, mais elles sont d'une importance majeure ici, puisqu'elles établissent la résidence non interrompue des frères Lesieur à Yamachiche, avant l'époque du dénombrement de 1723. L'importance des dates et des noms compensent la monotonie du renseignement. Il reste à faire connaître si les frères Lesieur ont bien fait acte de véritables défricheurs. Ici encore, c'est avec bonheur que l'on constate combien ils ont eu à cœur le défrichement du sol pour fonder des établissements à leurs nombreuses familles et assurer leur avenir.

Par les aveux et dénombremens de 1723 on voit que la famille Lesieur, composée de six frères, avait déjà mis en culture soixante et douze arpents de terre; chacun des six frères ayant une maison à lui, en plus une grange avec un autre bâtiment. Charles Lesieur avait même deux granges et d'autres bâtisses. Aux mêmes sources l'on

constate que les trois frères Gélinas avaient aussi chacun maison et grange et, qu'avec leurs quatre fils, ils avaient réussi à défricher quarante-cinq arpents de terre. L'établissement de la grande rivière comptait treize maisons, douze granges et dix autres bâtiments; celui de la petite rivière, sept maisons, cinq granges et trois autres bâtiments. Charles Lesieur possédait, à lui seul, deux granges et deux autres bâtiments. Ces données fournissent la preuve que la colonisation était plus avancée à la grande qu'à la petite rivière d'Yamachiche. Vu les difficultés de toutes sortes que durent éprouver ces vaillants pionniers, leur œuvre n'en était pas moins belle et donnait déjà de grandes espérances d'avenir.

Le même dénombrement de 1723 nous donne un renseignement précieux sur la première église ou mieux chapelle du temps: "l'église paroissiale nommée Sainte-Anne, est construite sur les terres du domaine de feu Julien Lesieur, coseigneur du lieu. Elle a trente pieds de long, en bois, de pièces sur pièces, près de la grande rivière." Il est bon de se rappeler que la paroisse toute entière ne renfermait alors qu'une population d'environ cent âmes. La demeure de Charles Lesieur, colon lui-même, "avait vingt-six pieds de long, de pièces sur pièces et un pavillon y adjoignant aussi de pièces sur pièces de neuf pieds carrés." Ici encore, il convient de ne pas oublier le fait que Charles Lesieur, étant lui-même colon, cette demeure modeste, pompeusement appelée manoir seigneurial, suffisait amplement aux besoins de sa petite famille. L'histoire rapporte que plusieurs autres personnages marquants des environs n'étaient pas mieux logés que Charles Lesieur. On voit, par exemple, dans l'*Histoire des Ursulines de Trois-Rivières* que Michel Cressé, seigneur de Nicolet, se trouvait absolument dans le même cas. A propos de la seigneurie de Nicolet, l'auteur de l'ouvrage plus haut cité, dit, en effet, à la page 49 du tome premier: "Cette sei-

“gneurie avait été concédée en 1672, au capitaine Laubia,
 “qui la passa, vers 1674, à Michel Cressé; celui-ci s’y éta-
 “blit aussitôt. Lorsque les Récollets qui, des Trois-Riviè-
 “res, desservient la petite habitation de Nicolet, étaient
 “appelés à y exercer les fonctions de leur ministère, ils
 “se rendaient au manoir seigneurial qui, suivant la tradi-
 “tion, n’était autre chose qu’une maison *en bois rond*. Jus-
 “qu’en 1710, époque où fut bâtie une chapelle, sous le vo-
 “cable de Saint-Jean-Baptiste, le manoir tint lieu d’é-
 “glise.” Le seigneur Michel Cressé, si l’on en juge par sa
 demeure, devait être lui-même un colon, tout comme l’était
 Charles Lesieur. A propos du manoir de ce dernier et qui
 consistait en “une maison de vingt-six pieds de long sur,
 “de pièces sur pièces, un pavillon y adjoignant, aussi de
 “pièces sur pièces, de neuf pieds carrés,” M. Bellemare,
 dans son ouvrage, à la page 222, dit: “Etait-ce une rési-
 “dence de famille pour un seigneur? N’était-ce pas plu-
 “tôt une demeure pour un défricheur ou fermier? Et le
 “petit pavillon (distinction d’une propriété seigneuriale
 “à cette époque), de neuf pieds carrés, pouvait bien être
 “un bureau d’affaires temporaire pour le seigneur. Cela
 “suffisait à M. Lesieur pour prouver qu’il tenait feu et
 “lieu sur son fief, comme le voulait l’acte de concession,
 “et dire dans les contrats avec ses censitaires, qu’il était
 “demeurant ou résidant à Yamachiche!” Si ces lignes
 ont été écrites dans le but de mettre en doute la résidence
 de Charles Lesieur à Yamachiche, même en 1723, les ren-
 seignements positifs donnés plus haut détruisent ce doute
 et cela d’une manière incontestable, puisqu’ils ont été pris
 à des sources officielles dont il est impossible de contes-
 ter l’exactitude absolue.

Il reste à établir, maintenant, en dehors des preuves
 par les registres paroissiaux, que Charles Lesieur vint
 résider à Yamachiche, sur les bords de la grande rivière,
 avant 1704. Comment, dira-t-on, arriver à faire cette preu-

ve sans documents positifs et certains? Cela est assez facile, si l'on se reporte, par la pensée, à cette époque lointaine. M. Bellemare, dans son magnifique ouvrage, après avoir cité le baptême d'Etienne Gélinas-Bellemare, le 3 mars 1705, à Yamachiche également, donne des arguments irréfutables au sujet de la thèse qui va à dire que les trois frères Gélinas sont venus résider à la petite rivière, avant 1704. Certains avancés ont, parfois, tellement l'apparence de la vérité historique, qu'ils tiennent avec raison la place de documents positifs. Telle est la citation suivante, extraite des *Bases de l'histoire d'Yamachiche*, pages 105 et 106, en rapport avec les faits plus haut mentionnés: "Est-ce que ces événements ne supposent pas " que des maisons avaient été construites d'avance, qu'on " les avait pourvues des choses nécessaires à une famille " en maladie comme en santé? Autre fait digne d'être " noté, sinon comme preuve, du moins comme présomp- " tion: chez les cultivateurs ou colonisateurs, quand un " jeune homme songeait à se marier, il faisait choix d'une " terre en bois debout, s'il ne pouvait en avoir une déjà " défrichée; il y faisait des abatis, se construisait une " modeste maison, puis ensuite il recherchait une fiancée " assez courageuse pour partager son sort et l'aider dans " son entreprise. Or Jean-Baptiste Gélinas dit Bellemare " se maria en octobre 1700, âgé de 29 ans, et Etienne Géli- " nas, en 1701, âgé de 31 ans. Ils avaient dû, par prévoy- " ance, avoir arrêté définitivement leurs projets d'avenir. " Cela permet de croire qu'ils avaient obtenu leurs terres " de M. de Grandpré quelque temps avant sa mort, en " 1699. C'est notre conviction." On peut appliquer le même raisonnement à Charles Lesieur. A l'âge de 26 ans, le 9 janvier 1700, il épousa Charlotte Rivard-Loranger, à Batiscan. Lorsqu'en 1702, Charles et Julien Lesieur acquirent leur part de seigneurie à Yamachiche, ils avaient dû arrêter leurs projets d'avenir, celui de venir résider sur

leur domaine, le plus vite possible. Le 1er novembre 1704, lors du baptême de Marie-Françoise Lesieur, son père Charles avait dû y construire d'avance une maison logeable et y faire des défrichements assez considérables, pour pourvoir enfin aux choses indispensables à une famille. Et, l'on peut affirmer avec certitude, que la construction d'une maison et ses dépendances, certains défrichements du sol, pour lui permettre de vivre convenablement, tout cela a dû lui prendre un temps considérable, à une époque aussi primitive, deux ou trois années, peut-être plus, sans s'éloigner de la vérité.

N'est-il pas très rationnel de croire que Charles Lesieur a fait les premiers défrichements à Yamachiche, avant même d'avoir obtenu de son grand-oncle Pierre Boucher, son titre officiel de 1702? Avec un permis d'occupation il pouvait commencer les travaux sur sa terre, avant de venir s'y fixer en permanence. Tout cela suffit amplement pour établir que Charles Lesieur vint résider à Yamachiche, au moins dès 1702. Un autre fait, qu'il convient de citer aussi, c'est qu'après 1701, le nom de Charles Lesieur disparaît des registres de Batiscan. Entre les années 1702 et 1704, où était-il sinon à Yamachiche, occupé à faire les premiers défrichements du sol?

Depuis la publication du premier chapitre du présent travail, de nouvelles recherches, faites dans les registres de Batiscan, permettent de constater une nouvelle erreur. Il est dit, au cours de cet article, qu'en 1702 Charles Lesieur fait inhumer son premier enfant, à Batiscan. Cet enfant, qui s'appelait aussi Charles, n'est pas mort jeune puisqu'il épousa à Yamachiche, le 9 janvier 1745, Ursule Dupaul-Duval, fille d'Augustin et d'Ursule Bouvier.

J. L. Desautniers.

(A suivre)

RUSKIN ET LA FEMME ⁽¹⁾

Bien que, depuis quelques années, l'œuvre de Ruskin soit connue, au moins dans ses grandes lignes, son nom est loin d'avoir chez nous la même célébrité qu'en Angleterre, où sa notoriété est si grande que le directeur d'un pensionnat de jeunes filles a pu dire, dans un discours officiel, " que le dix-neuvième siècle ne serait fameux que parce que Ruskin y avait écrit," sans que cette déclaration, si paradoxale qu'elle paraisse, soulevât dans l'auditoire aucune protestation.

Ce simple trait donne la mesure de l'ascendant intellectuel et moral que prit sur ses contemporains cet artiste, cet esthéticien, qui fut en même temps un moraliste et un sociologue, un écrivain et un conférencier, ce rêveur qui fut aussi un homme d'action, car il prêcha d'exemple: recommandant la charité à ses disciples, il donna lui-même aux pauvres les cinq millions que lui avait légués son père; et si ses ouvrages, où sont traitées les plus hautes questions d'art et de philosophie, sont lus de la foule, si leur attrait est assez grand pour que des sociétés se soient formées, dans tout le Royaume-Uni, pour les lire et les commenter, c'est que l'auteur de *Sésame et les Lys* et des *Modern Painters*, l'apôtre de la beauté et de l'enthousiasme, était lui-même un grand enthousiaste et qu'il n'est rien de plus contagieux que ce sentiment; c'est enfin que ce géant, qui s'éleva contre le progrès et les laideurs qu'il engendre, fit sa révolution en s'appuyant sur l'amour, élément de beauté, et proclama la royauté de la femme.

(1) Voir REVUE CANADIENNE, année 1898, page 648.

Les belles mondaines l'écoutèrent et parurent même le comprendre, encore que ses discours fussent loin de ressembler à ceux qu'elles avaient coutume d'entendre dans les salons entre deux tours de valse. Il fallait, pour opérer un tel prodige, que le charme des théories ruskiniennes fût bien puissant, et il l'est en effet.

Pour en juger, examinons les idées de Ruskin sur la femme, ses conseils, ses préceptes, épars dans une œuvre considérable, puisqu'il commença à écrire à quinze ans, et qu'il ne cessa guère qu'à la fin de sa vie, vers quatre-vingts ans.

C'est l'opinion de Ruskin que nous allons présenter dans son ensemble, et nous verrons nécessairement le rôle qu'il assigne à la femme dans son intérieur, et vis-à-vis de l'Etat, enfin, quelle éducation doit, selon lui, la préparer à remplir dignement ce double devoir. Nous exposerons, sans les commenter ni les discuter, les doctrines du maître qui nous paraissent dignes d'être connues en ce temps de féminisme à outrance, laissant au lecteur le soin d'apprécier... et d'admirer.

I

“ Je vais vous prier maintenant, disait Ruskin, au début d'une conférence, à Oxford, en 1865, de considérer avec moi quelle sorte d'autorité royale, découlant d'une noble éducation, peut être justement possédée par les femmes; dans quelle mesure elles sont appelées à exercer un véritable *pouvoir de reines*, non pas seulement dans leurs foyers, mais sur tout ce qui les entoure; dans quel sens enfin, si elles-mêmes comprenaient et appliquaient cette influence royale ou gracieuse, l'ordre et la beauté produits par un pouvoir aussi aimable nous autoriseraient à appeler les territoires sur lesquels régnerait chacune d'elles (1).”

(1) *Sesame and Lilies (Des Jardins des Reines)*, t. II, p. 53.

“ Mais pour déterminer ce que doit être le pouvoir “ royal ” des femmes, pour savoir quelle éducation les rendra capables et dignes de l'exercer, il convient d'abord de se mettre d'accord sur la nature de leur pouvoir “ ordinaire ”, de leurs “ vrais et perpétuels ” devoirs.

“ Or, en aucun temps on n'a prononcé des paroles plus folles et l'on ne s'est livré à de plus grands écarts d'imagination sur cette question, cependant essentielle, de tout bonheur social.

“ Nous entendons parler de la “ mission ” ou des “ droits “ de la femme ”, comme si ceux-ci pouvaient être séparés de la mission ou des droits de l'homme, comme si elle et son seigneur étaient des créatures d'espèces indépendantes et de prérogatives inconciliables. Certes, cela est faux, mais non moins fausse, peut-être plus stupidement fausse encore, l'opinion que la femme n'est que l'ombre et le reflet de son seigneur, qu'elle lui doit une obéissance irraisonnée et servile, et que sa faiblesse s'appuie tout entière sur la supériorité, la force d'âme masculine.

“ N'est-ce pas la plus absurde de toutes les erreurs commises vis-à-vis de celle qui fut créée pour être la coopératrice de l'homme, de penser que cet homme pourrait être utilement secondé par une ombre, ou dignement par une esclave? ”

La vérité n'est-elle pas que l'intelligence et la vertu de la femme, correctement acceptées dans leurs relations avec ces mêmes qualités chez l'homme, aideraient et accroîtraient la force, l'honneur, l'autorité de tous deux?

Si nous en voulons une preuve, cherchons-la dans les chefs-d'œuvre littéraires “ auxquels nous devons toujours faire appel lorsque nos connaissances et notre puissance de réflexion font défaut, afin d'être guidés par eux vers une vue plus large, une conception plus pure, et de recevoir d'eux les sentences des juges de toute époque, contre notre opinion solitaire et changeante ”.

Si l'on trouve dans Shakespeare trois méchantes femmes, lady Macbeth, Generil et Regan, nous sentons tout de suite qu'elles sont d'horribles exceptions aux normes de la vie; une seule est faible de caractère, Ophélie, et c'est précisément cette faiblesse qui l'empêche de guider Hamlet et de conjurer l'effroyable catastrophe finale. Car il est à remarquer que, à ces exceptions près, dans chaque pièce du grand poète, la catastrophe est toujours amenée par la folie ou le crime d'un homme, alors que la rédemption est toujours due à la sagesse, à la vertu d'une femme.

La légèreté impatiente de Roméo donne une issue désastreuse au stratagème ingénieux de Juliette; Othello, malgré l'intensité de son amour, qui pouvait le rendre héroïque, est d'une intelligence compréhensive si bornée, que la seconde femme de la pièce, Emilie, lui jettera en mourant ce furieux témoignage contre son erreur: "Oh! le stupide assassin! Qu'est-ce qu'un tel imbécile avait à faire d'une si bonne femme!"

Dans *Mesure pour mesure*, la grossière injustice du juge et l'ignoble lâcheté du frère sont opposées à la victorieuse sincérité et à la pureté de diamant d'une femme; dans *Coriolan*, le conseil de la mère, suivi en temps utile, eût sauvé son fils.

Que dire, enfin, de la sagesse paisible et dévouée de cette candide enfant, la Portia du *Marchand de Venise*, qui se dresse, comme un génie bienfaisant, au milieu des passions aveugles des hommes, ranimant, par sa seule présence, les courages abattus, apportant le calme et la sécurité, déjouant les pires calculs du crime par des qualités dont on se figure les femmes le plus dépourvues: la netteté et la rectitude de pensée?

Chez les héroïnes de Walter Scott, un infaillible sens de la justice et de la dignité s'allie à la tendresse, à l'intelligence, enfin à l'esprit de sacrifice, dès que le devoir, où seulement l'apparence du devoir fait valoir ses droits.

Dans Scott comme dans Shakespeare, c'est la femme, grâce à sa pureté, à sa sagesse, à sa clairvoyance, qui guide et protège, et non pas l'homme.

Or, est-il vraisemblable que ces grands écrivains, dans leurs œuvres les plus hautes, aient habillé des poupées pour notre amusement, ou, ce qui serait pire, aient eu des visions contre nature!

Si nous admettons qu'il en puisse être ainsi, interrogeons l'histoire, et nous verrons que, dans tous les siècles chrétiens remarquables par leur pureté, il y eut, de la part de l'amant, abandon absolu à sa maîtresse.

La chevalerie posait pour premier fondement d'une vie d'honneur la soumission du chevalier aux ordres, — même aux ordres capricieux, de sa Dame, si jeune fût-elle.

“Ceux qui l'ont créée savaient, en effet, que tout cœur droit et vraiment chevaleresque ne trouvera l'impulsion première et nécessaire à son action que dans le service aveugle de sa Dame; que là où cette vraie foi et cette captivité ne seraient pas, seront toutes les passions mauvaises et déréglées; que cette obéissance enthousiaste à l'unique amour de sa jeunesse sanctifie la force de l'homme, et lui donne la persévérance dans toutes ses entreprises (1).”

Si l'on objecte à Ruskin que la femme peut, dans certains cas, n'être pas digne de cette soumission, il répond “qu'il devrait être impossible, et qu'il est, d'ailleurs, réellement impossible à tout homme au cœur noble d'aimer une femme aux doux avis de laquelle il ne saurait se confier”.

La Dame, agrafant de ses mains l'armure de son chevalier, ce n'est pas là le pur caprice d'une mode romantique, mais le symbole d'une vérité éternelle: la cuirasse de l'âme n'est jamais bien ajustée au cœur si une main de femme ne l'a bouclée, et c'est seulement lorsqu'elle l'a bouclée lâchement que l'homme perd l'honneur.

(1) *Sesame and Lilies (Des Jardins des Reines)*, II, 64.

Voici, à ce propos, de jolis vers de Coventry Patmore que toutes les jeunes filles devraient apprendre :

“ Ah ! la femme prodigue ! Elle qui pourrait, sur sa douce personne, mettre son prix, sachant bien que lui n'a d'autre choix que payer, comment a-t-elle vendu le paradis au rabais ? Comment a-t-elle donné pour rien son don sans prix ? Comment a-t-elle gaspillé le pain et répandu le vin qui, dépensés chacun avec une juste économie, eussent métamorphosé les brutes en hommes et les hommes en dieux ⁽¹⁾ ? ”

Tout ceci concernant les relations des amants, il n'est pas douteux qu'on l'accepte comme juste ; “ mais ce dont nous doutons trop souvent, c'est de l'opportunité de continuer ces mêmes rapports toute la vie durant. Nous les trouvons justes de l'amant à la fiancée, non du mari à l'épouse. Ce qui revient à dire que nous consentons à rendre un tendre et respectueux hommage à la femme, quand nous doutons encore de son affection, ou que son caractère ne nous est pas entièrement connu ; mais que ce respect et cet hommage ne sauraient plus être rendus à celle dont l'affection est devenue nôtre entièrement et sans réserves, et dont le caractère a été si bien scruté et éprouvé que nous ne craignons plus de lui confier le bonheur de notre vie. Ne voyez-vous pas combien ce raisonnement est bas aussi bien que déraisonnable ? Ne sentez-vous pas que le mariage, tel qu'on le devrait concevoir dans toute sa pureté, n'est que le sceau qui scelle le vœu de service temporaire en service éternel, et le changement du caprice amoureux en éternel amour ?

“ Mais, demanderez-vous, comment ce rôle de guide attribué à la femme est-il compatible avec la véritable sujétion de l'épouse ? Simplement en ce que sa fonction est de *guider* et non de *déterminer*.

(1) Cité par Ruskin : *Sesame and Lilies* (*ibid.*), II, 65.

“ Il est stupide et d'une stupidité sans excuse, de parler de la supériorité d'un sexe sur l'autre, comme si l'on pouvait les comparer en des choses similaires. Chacun d'eux a ce que l'autre n'a pas, chacun complète l'autre et est complété par lui; ils ne sont en rien semblables, et leur bonheur et leur perfection seront réalisés, lorsque chacun d'eux demandera et recevra de l'autre ce que l'autre seul peut lui donner (1).”

L'homme est doué pour l'action; il est, par excellence, celui qui crée, découvre et défend. Son intelligence est spéculative et inventive, son initiative doit se dépenser dans l'aventure, la lutte, la conquête, partout où elles sont justes et nécessaires.

La femme, au contraire, est faite pour régner, non pour combattre, et son intelligence ne va pas à inventer ou à créer, mais à mettre partout l'ordre et la paix.

Dans la maison de son mari, on dirait une servante; dans son cœur, elle est une reine. Pas plus qu'une reine ne quitte son royaume, elle ne sort de son foyer: elle le garde et elle l'orne, active le matin, lasse le soir. Travailler, aimer, embellir, et la vie s'écoule.

Elle ne prend point part à la lutte ni ne va aux meetings féministes, mais elle soutient le courage de son mari et, après le combat, décerne sans erreur le prix de la victoire, “ la couronne d'olivier sauvage, emblème de l'honneur modeste et de la douce paix (2) ”.

L'homme, au milieu de son rude labeur, peut commettre des fautes, subir des échecs, il sera souvent blessé, souvent égaré, toujours endurci, mais il gardera sa femme contre ces mêmes dangers. Au dedans de sa demeure, nulle tentation, nulle cause d'erreur ou de faute ne pénétrera, car, pour que cette demeure soit vraiment “ le foyer ”, il faut

(1) *Sesame and Lilies* (*ibid.*), II, 66 et 67.

(2) *The Crown of wild Olive* (Introduction).

que, du premier coup d'œil, on le reconnaisse comme l'asile d'une paix absolue; il faut qu'on y soit à l'abri non seulement du mal, mais de la crainte, du doute ou des divisions. Si les querelles de la vie extérieure pénètrent dans son cercle, si les indifférents, les inconnus, ceux dont le cœur est léger ou l'esprit hostile passent son seuil avec la permission du mari ou de la femme, il cesse d'être le foyer. Il n'est plus alors qu'une portion de ce monde extérieur sur laquelle vous avez bâti un toit et allumé un feu (1).

Il est indispensable que le *home* soit un lieu sacré, un temple de Vesta, protégé par ses dieux tutélaires, et que les regards de ces dieux n'aient jamais à se poser que sur des visages amis.

“ Et partout où va une vraie épouse, le *home* se transporte avec elle. Peu importe que sur sa tête il n'y ait que des étoiles et à ses pieds, pour tout foyer, dans le gazon refroidi de la nuit, que le ver luisant, le *home* est partout où elle est; et, si c'est une noble femme, il s'étend au loin autour d'elle, mieux que s'il était plafonné de cèdre ou peint de vermillon, répandant sa calme lumière sur ceux qui, autrement, seraient sans foyer. — Voilà donc, n'est-ce pas, la vraie place et le vrai pouvoir de la femme; mais ne voyez-vous pas que, pour les remplir, elle doit être, autant que l'on peut dire cela d'une créature humaine, incapable d'erreur. Aussi loin qu'elle gouverne, tout doit aller droit, ou bien rien ne va. Elle doit être bonne constamment, incorruptiblement; sage instinctivement, infailliblement; sage, non avec l'étroitesse d'un orgueil insolent et dénué d'amour, mais avec la douceur passionnée d'une servabilité modeste, infiniment multiforme, parce qu'infiniment applicable, — la vraie mobilité de la femme. — Dans ce grand sens, la *domna è mobile*, non “ comme la plume au vent ” ni même “ variable comme l'ombre faite par le léger

(1) *Sesame and Lilies* (*ibid.*), II, 68.

tremble frissonnant”, mais variable comme la lumière, infiniment diverse dans sa belle et sereine répartition, la lumière qui prend la couleur de tout objet qu'elle touche, mais afin de le faire briller (1).”

II

Voilà pour la nature de la femme, pour son rôle dans la maison; mais n'a-t-elle pas aussi, hors de son foyer, des devoirs à remplir, un pouvoir royal à exercer?

Nous sommes généralement sous l'impression que les devoirs d'un homme sont publics et ceux d'une femme privés. Il n'en est pas tout à fait ainsi: de même que l'homme doit assurer la permanence, le progrès, la défense de son foyer, et la femme y maintenir l'ordre, le bien-être et la grâce, de même, comme membre de la communauté, l'homme contribuera à la permanence, au progrès, à la défense de l'Etat, et la femme y sera le centre de l'ordre, le baume de la détresse, le miroir de la beauté. Pour l'un comme pour l'autre, les devoirs publics seront l'expansion des devoirs privés.

Et cela n'est-il pas juste? Pouvons-nous admettre que les territoires où s'exerce le pouvoir aimable des femmes, et que nous avons appelés “les Jardins des Reines”, aient pour limites véritables les quatre murs entourant l'enclos où s'épanouissent leurs fleurs favorites? La reine peut-elle se promener dans cet étroit domaine, “le sourire sur les lèvres et le front sans nuage, quand elle sait, dans son cœur, — pour peu qu'elle consente seulement à l'interroger, — que, par delà ces murs couverts de roses, l'herbe sauvege, jusqu'à l'horizon, est arrachée par l'agonie des hommes, et submergée par les ruisseaux de leur sang (2)”.

(1) *Sesame and Lilies* (*ibid.*), II, 69.

(2) *Sesame and Lilies* (*ibid.*), III, 92.

Partout où il y a des malheureux à soulager, une injustice à éviter ou à réparer, s'étend le jardin de la reine, et ses soins ne doivent pas seulement se porter sur les fleurs familières qui l'entourent, mais se répandre au loin sur toutes les fleurettes dont les tiges sont brisées par le vent d'orage. Ces faibles fleurettes qui croissent entre les pavés des sombres quartiers enfumés, qui s'étiolent parmi la laideur ambiante, faute d'air et de lumière, ces fleurs ont des pensées semblables aux vôtres, une vie semblable à la vôtre, Mesdames, et peut-être que, pour les sauver, il vous suffirait d'un geste de miséricorde.

C'est peu de dire d'une femme qu'elle ne détruit pas les fleurs là où elle pose le pied; il faut qu'elle les ranime. Les campanules, quand elle passe, doivent, non s'affaïsser, mais fleurir; et ces fleurs, dans leur gratitude, la béniront de les avoir secourues, l'aimeront de les avoir aimées.

“Car, que vous le sachiez ou non, vous devez avoir des trônes dans bien des cœurs, et une couronne qu'on ne dépose pas. Reines vous devez toujours être, reines pour vos maris, reines pour vos amis, reines d'un plus haut mystère pour le monde, plus éloigné de vous, et qui s'incline et s'inclinera toujours devant la couronne de myrte et le sceptre sans tache de la femme. Mais, hélas! trop souvent vous êtes des reines paresseuses et insouciantes, revendiquant votre majesté dans les petites choses et l'abdiquant dans les plus nobles... pour jouer à la préséance avec votre voisine d'à côté.

“*Princesses de la paix*, tel est le titre que vous devez ambitionner et mériter, et au nom duquel vous devez exercer votre pouvoir de reines.

“Il n'est pas une guerre au monde, pas une injustice, dont vous, femmes, ne soyez responsables, non pour les avoir provoquées, mais pour ne les avoir point empêchées. Les hommes, par leur nature, sont enclins à combattre pour toute cause, ou sans cause. C'est à vous de choisir

pour eux la cause, et, s'il n'en existe point, de leur interdire le combat.

“ Il n'est pas de souffrances, d'injustices ou de misères sur terre dont la culpabilité ne vous soit imputable. Les hommes peuvent supporter la vue de ces choses, mais vous ne devriez pas être capables de la supporter. Les hommes peuvent les fouler aux pieds, sans sympathie, dans la lutte, leur seule affaire; mais les hommes sont faibles en sympathie et pauvres en espérances. Vous seules pouvez sentir toute l'étendue de la peine et concevoir les moyens de la guérir. Au lieu de vous efforcer à cette tâche, vous vous en détournez; vous vous enfermez derrière les murs de vos parcs et les portes de vos jardins, vous contentant de savoir qu'il existe, au delà, tout un monde à l'état sauvage dont vous n'osez pénétrer les secrets ni concevoir les souffrances.”

III

Quelle est, maintenant, l'éducation et l'instruction qu'il vous faudra donner à la jeune fille pour que, devenue femme, elle puisse dignement tenir sa place au foyer, et exercer son pouvoir de reine?

Le premier de nos devoirs envers elle est de lui assurer une éducation physique propre à affermir sa santé et à perfectionner sa beauté, dont le plus haut degré ne sera point atteint sans le secours de l'activité et de la force délicate. Aussi, laissons-la s'ébattre librement dans la campagne, nous souvenant seulement que “ la liberté du corps est nulle pour produire la beauté, sans la liberté correspondante du cœur ”.

Pour la jeune fille, la nature sera le premier éducateur; elle sera “ à la fois la loi et l'impulsion; l'enfant, dans le rocher et dans la plaine, dans la clairière et dans le bocage, sentira le pouvoir de la Nature, toujours présent. Les

nuages errants lui apprendront la majesté; le saule lui prêtera sa souplesse, — et jamais elle ne manquera de discerner, même dans les mouvements de la tempête, la grâce qui moulera ses formes de jeune fille par une sympathie silencieuse (1) ”.

Lorsque les forces ainsi acquises par l'enfant nous le permettront, nous devons nous occuper de former son intelligence, en la meublant de toutes les connaissances propres à confirmer son instinct de la justice, à affiner son sens de l'amour, à la rendre plus capable de comprendre l'œuvre de l'homme et même d'y aider. Mais nous nous garderons de les lui donner “ en tant que connaissances; car son objet, à elle, n'est point de connaître, mais de sentir et de juger ”.

Si elle parle plusieurs langues, que ce ne soit point pour en tirer vanité, mais seulement pour saluer l'étranger dans l'idiome de son pays. Peu importe, pour sa valeur ou pour sa dignité, que telle science n'ait plus de secret pour elle; ce qui importe, c'est qu'elle soit élevée dans des habitudes de penser, qu'elle comprenne le sens et l'ordonnance des lois naturelles, leur nécessité et leur immutabilité; aussi devra-t-elle suivre au moins l'un des sentiers des recherches scientifiques, “ jusqu'au seuil de cette amère vallée d'humiliation, accessible seulement aux plus sages et aux plus vaillants d'entre les hommes, qui se tiennent eux-mêmes pour de perpétuels enfants, ramassant des galets sur une plage sans limite ”.

Qu'importe qu'elle sache peu de dates d'événements, peu de noms de personnages illustres, si elle apprend à discerner les grandes lignes de l'histoire, les liens qui rattachent entre eux les différents faits, si elle s'habitue à les pénétrer, à les juger avec sa personnalité propre, si elle en tire cet enseignement que le petit nombre où s'écoule sa vie,

(1) Wordsworth, *A true Woman*. (Cité par Ruskin.)

où s'exerce son amour, n'est rien comparé aux espaces où règnent la toute-puissance de Dieu et son infinie bonté.

Montrons-lui à réagir pour que sa religion ne s'affaiblisse pas à mesure qu'elle embrassera un plus grand nombre d'hommes; pour que sa prière, lorsqu'elle intercède pour la multitude de ceux qui n'ont personne pour les aimer ni les consoler, de ceux qui souffrent, de ceux qui pleurent, ne se fasse pas plus tiède que lorsqu'elle jaillit de son cœur aux intentions de quelques êtres qui composent le cercle familial.

Mais s'il est une science à laquelle, sous aucun prétexte, nous ne la laisserons toucher profondément, c'est la théologie, que très probablement, elle aura le plus grand désir d'approfondir; car "par un étrange phénomène, les femmes, assez modestes pour douter de leurs capacités intellectuelles et s'arrêter au seuil des sciences dont les sentiers sont battus, se jettent tête baissée, et sans même soupçonner leur incompetence, dans cette science devant laquelle les plus grands hommes ont tremblé, et où les plus sages ont erré". — Et c'est faute de la comprendre que beaucoup d'entre elles convertissent les grandes vérités du christianisme "en de hideuses idoles de leur fabrication, poupées spirituelles qu'elles habillent au gré de leurs caprices, et dont leurs maris se doivent détourner avec un dédain plein de pitié, de peur d'être assaillis de cris, s'ils les brisent (1)".

A l'exception de la théologie, l'instruction de la jeune fille doit porter sur les mêmes matières que celle des garçons, mais être différemment dirigée: *en vue d'un usage*

(1) Fors Clavigera, Letter 65 (*To young girls*).

Ces théories peuvent paraître un peu choquantes à des catholiques; aussi croyons-nous devoir rappeler que Ruskin, en sa qualité de protestant, parle surtout des diaconesses; que la théologie, dans la religion réformée, est infiniment variable et sujette à discussion; qu'enfin le Maître professe, pour les Sœurs de charité, notamment, une admiration qui se manifeste en plusieurs points de ses œuvres, mais que son but est d'amener toutes les femmes à pratiquer la charité comme leur principal devoir privé et social.

journalier et pratique. L'homme devrait savoir à fond toute langue ou toute science qu'il apprend, tandis que la femme n'est tenue d'en connaître que ce qui la rendra capable de goûter aux mêmes joies intellectuelles que son mari; — ce qui ne veut pas dire qu'elle ne doive savoir tout ce qu'elle sait avec la plus grande exactitude. Il y a, en effet, une immense différence entre des connaissances *élémentaires* et des connaissances *superficielles*. “Une femme aidera toujours son mari par ce qu'elle sait exactement; — elle ne fera que l'énerver par ce qu'elle sait à moitié ou mal (1)”.

Et non seulement les matières, mais encore et surtout l'esprit de l'enseignement, devront être les mêmes pour les jeunes filles que pour les garçons, afin de combattre la frivolité.

“Vous élevez vos filles comme si elles étaient destinées à devenir des meubles d'agrément; vous estimez leur courage et leur sincérité deux fois moins importantes que leur manière d'entrer dans un salon; au moment de leur établissement dans la vie, vous jouez à leurs yeux une comédie de lâcheté et d'imposture: de lâcheté, en ne point osant les laisser vivre et aimer autrement qu'aux convenances de leurs voisins; d'imposture, en faisant briller à leurs yeux toutes les vaines richesses de ce monde, au moment précis où le bonheur de toute leur vie dépend de leur fermeté à ne se laisser point éblouir (2)”.

Au lieu d'accoutumer leur esprit à réfléchir, vous estimez que les lectures frivoles sont seules leur affaire, et vous vous plaignez de leur frivolité.

Est-ce à dire qu'il faille interdire à la jeune fille la lecture de tous les romans, sans distinction? Non pas, car il en est, dans la littérature moderne, qui sont de véritables

(1) *Des Jardins des Reines*, III, 75.

(2) *Des Jardins des Reines*, III, 80.

traités de chimie et d'anatomie morales, des études de la nature humaine dans ses éléments.

Le malheur est qu'ils ne sont presque jamais lus avec assez de sérieux pour produire tous les fruits qu'on en pourrait attendre, et dans ces conditions, le plus qu'ils puissent faire est d'accroître quelque peu la charité des lectrices dont l'âme est bonne, ou la méchanceté de celles qui l'ont maligne. Car chacune trouvera dans les romans de quoi nourrir ses propres penchants, et ce n'est pas tant ce qu'il peut y avoir de mauvais dans un roman que nous devons craindre, que l'intérêt excessif qu'il provoque. Aussi faut-il choisir.

Mais ce choix devient superflu si la maison renferme une bibliothèque de vieux auteurs classiques. Dans ce cas, "gardez loin de votre fille la revue et le roman modernes, donnez-lui libre accès dans la vieille bibliothèque, tous les jours de pluie, et laissez *l'y seule*. Elle trouvera ce qui lui sera bon; vous ne le pourriez pas; car telle est justement la différence entre la formation d'un caractère de fille et d'un caractère de garçon: vous pouvez tailler l'âme d'un garçon au patron qu'il vous plaît, comme vous tailleriez un rocher, ou la forger à coups de marteau, si elle est d'une meilleure espèce, comme vous forgeriez une pièce de bronze; mais vous ne forgerez jamais l'âme d'une fille sur aucun modèle de votre choix. Elle croît comme croissent les fleurs; elle se fanera sans soleil, elle se flétrira sur sa tige comme un narcisse, si vous ne lui donnez pas assez d'air; elle peut tomber et souiller sa tête dans la poussière, si vous la laissez sans appui à certaines heures de sa vie, mais vous ne l'enchaînez jamais. Il faut qu'elle prenne la forme gracieuse et le chemin qui lui conviennent, si elle doit en prendre aucun, et d'âme et de corps, il faut qu'elle ait toujours, comme le dit Wordsworth:

Cette allure légère et libre de reine du foyer
Et cette démarche de liberté virgineale.

Laissez-la libre dans la bibliothèque, comme un faon dans la campagne. Il connaît les mauvaises herbes mille fois mieux que vous, et les bonnes aussi, et s'il broute quelques herbes amères et piquantes, c'est qu'il les sait bonnes pour lui, alors que vous n'auriez rien soupçonné de tel (1).

Nous avons vu quel rôle joue la beauté dans les attributions de la femme (2); nous devons donner à la jeune fille une éducation artistique appropriée à sa nature et aux devoirs qui lui incombent. Pour cela, veillons à ce qu'elle ait toujours devant les yeux les plus beaux modèles, c'est-à-dire les plus vrais, les plus simples et les plus utiles, — là est le principe de tout art, — et à ce qu'elle sache exactement et à fond les arts qu'on lui apprendra, de manière à comprendre mieux qu'elle n'exécutera.

Pour cet enseignement la nature nous sera encore un précieux auxiliaire, car "c'est en elle qu'il faut chercher toute beauté, c'est en elle qu'est le type suprême et le modèle éternel (3)"; d'elle, pour peu que nous sachions y disposer son cœur, la jeune fille apprendra l'admiration et l'enthousiasme qui sont la principale joie et le principal pouvoir de la vie; elle apprendra "que la connaissance

(1) *Des Jardins des Reines*, III, 78.

(2) Bien que nous ayons annoncé au début de cet article notre intention d'exposer, sans commentaire, toute l'opinion de Ruskin, il nous paraît indispensable, au moment où les théories ruskiniennes pourraient à bon droit choquer nos idées françaises, de rappeler qu'étant Anglais, Ruskin ne parle ici que des *classiques anglais*, et que, dans les œuvres de Shakespeare, de Macaulay, de Dickens, il n'est pas une ligne qui ne puisse être lue par une jeune fille. Il n'en va pas de même des classiques français, et il est certain que le Maître ne prêcherait pas une liberté aussi grande à l'égard des comédies de Molière, par exemple : *Sganarelle*, *l'Ecole des Maris*, *l'Ecole des Femmes*, et beaucoup d'autres.

A une mère française, il dirait : Si vous possédez une bibliothèque de vieux auteurs classiques, gardez loin de votre fille la revue et le roman modernes; faites une sélection parmi les ouvrages classiques, comme vous l'eussiez fait pour des romans, et laissez la jeune fille lire, librement et suivant ses préférences, ces œuvres de votre choix..."

Interpréter différemment la pensée de Ruskin serait la mettre en contradiction avec sa propre opinion, maintes fois exprimée.

(3) *Modern Painters*, part IV, ch. XVII, 33.

de ce qui est beau est le vrai chemin et le premier échelon vers la connaissance des choses qui sont bonnes et d'un bon rapport, et que les lois, la vie et la joie de la beauté, dans le monde matériel de Dieu, sont des parts aussi éternelles et aussi sacrées de sa création que, dans le monde des esprits, la vertu, et dans le monde des anges, l'adoration (1)."

Nous lui ferons remarquer la finesse des nuées et des mousses, tous les détails des plantés: elle dessinera la fleur sous tous ses aspects, retraçant avec soin la courbe de ses pétales et la façon dont elle est posée sur sa tige. Le dessin "est d'une plus réelle importance pour la race humaine que l'écriture, car les gens peuvent difficilement dessiner quelque chose sans être de quelque utilité aux autres et à eux-mêmes, et peuvent difficilement écrire quelque chose sans perdre leur temps et celui des autres (2).

Quand la jeune fille aura dessiné attentivement une feuille de marronnier, et qu'elle aura remarqué l'arrangement symétrique de ses cinq folioles, dont un grand dominant les quatre autres plus petits, rattachés à sa base et disposés en éventail à ses côtés, elle connaîtra le principe fondamental de tout l'art décoratif selon Ruskin: "Ayez un grand motif et plusieurs autres plus petits, ou bien ayez un motif principal et plusieurs autres inférieurs, et liez-les bien ensemble... Qu'une chose domine le reste, soit par la dimension, soit par son rôle, soit par son intérêt (3)."

Mais la nature en présence de laquelle nous devons mettre la jeune fille, est la "Nature naturelle", c'est-à-dire celle que n'ont pas enlaidie, en la déshonorant, les "embellissements" des hommes, celle où l'air est vierge de la fumée des locomotives, où il est libre pour pousser

(1) *The Art teaching of John Ruskin.*

(2) *Modern Painters.*

(3) *Les Sept Lampes de l'Architecture.*

les nuages, et non comprimé pour lancer des télégrammes; celle où l'électricité ne serpente pas au ras de terre, où la lampe Edison ne substitue pas sa pâleur blafarde à la coloration naturelle des visages; celle enfin "où les jeunes filles dansent non sous la lumière du gaz, mais sous la lumière du jour, non pour de l'argent et à cause de leur misère, mais pour de l'amour et à cause de leur joie (1)."

Avec le progrès moderne et l'envahissement du machinisme, agents de laideur, selon le Maître, un tel paysage, il est vrai, n'est pas facile à trouver; du moins n'embrasera-t-il jamais de vastes étendues. Heureusement point n'est besoin, pour jouir de la vie esthétique, de voir beaucoup de beaux pays. Il suffira d'apprendre à l'enfant à admirer ce qu'il y a de beau dans le pays qu'elle habite. Ce pays n'a-t-il qu'une rivière, elle aimera cette rivière; la fenêtre de sa chambre est-elle si petite qu'elle ne lui permette d'apercevoir, la nuit, qu'une seule étoile, elle aimera cette étoile (2), s'accoutumant à rechercher dans chaque chose la beauté qu'elle renferme.

Un souvenir de beauté est une joie pour toujours (3).

Pour instruire vos filles, adressez-vous à de nobles maîtres, et traitez-les bien. Il arrive trop souvent que vos domestiques, encouragés par le peu de considération que vous témoignez devant eux à vos institutrices, les traitent eux-mêmes en égales, sinon en inférieures, et les respectent moins que la femme de charge, "comme si le soin de former l'âme et l'intelligence de vos filles était une moindre fonction que la surveillance des confitures et des provisions de l'office".

Quel enseignement élevé pouvez-vous demander d'une personne que vous aurez abaissée dans l'esprit même de

(1) *The Art of England.*

(2) *Stones of Venice.*

(3) *Joy for ever.*

votre enfant, et à qui vous penserez faire un grand honneur en l'autorisant quelquefois à descendre au salon?

Voilà pour l'éducation physique, pour l'instruction et l'éducation intellectuelle de la jeune fille. Il lui reste à faire l'apprentissage d'une vertu essentielle, la charité, le plus beau fleuron de sa couronne de reine.

Pour cela, elle suivra les préceptes du maître :

“ Tout d'abord, étudier à fond l'économie de la cuisine, les avantages et les inconvénients des principaux éléments de l'alimentation, ainsi que la plus simple et la meilleure façon de les préparer. Lorsque vous en avez le temps, allez aider à faire la cuisine dans des familles pauvres, montrez-leur à tirer le meilleur parti possible de chaque chose, et à faire peu, mais bon. Essayez de les amener peu à peu à des manières polies et agréables, tâchez d'obtenir que la nappe, même la plus grossière, soit pliée avec soin, et ornée d'une ou deux fleurs du jardin. Si vous parvenez à avoir du linge de table bien propre, avec, dessus, des assiettes brillantes, et au milieu un bon plat préparé par vous-même, vous pourrez demander la permission de dire une courte action de grâce; et bornez à cela votre ministère religieux pour le moment ⁽¹⁾.

“ Venez en aide à vos compagnes, et servez les pauvres, mais de grâce, petits singes, ne leur faites pas de sermons! Ils sont probablement, sans s'en douter, cinquante fois meilleurs chrétiens que vous, et s'il faut que quelqu'un prêche, — laissez-les faire ⁽²⁾.

“ Laissez donc les arceaux et les colonnes des églises, Mesdemoiselles, c'est vous que Dieu aime à voir ornées, non elles.

“ Veillez à ce que vous soyez ornées, comme des femmes professant la pitié, avec les pierres précieuses des bonnes

(1) *Sesame and Lilies*. (Introduction.)

(2) Fors Clavigera, *Letters to young girls* (letter 65).

œuvres, — et en habillant vos sœurs pauvres comme vous-mêmes.

“Faites-vous d’elles des amies, lorsqu’elles sont convenables. Partagez leurs sentiments, travaillez avec elles, et au bout de tout cela, si vous n’êtes pas sûres qu’on a des deux côtés du plaisir à se voir, retirez-vous de leur chemin.

“Si vous pouvez vous les payer, achetez des robes faites par une bonne faiseuse, avec la précision et la perfection les plus absolues possible, mais que cette bonne faiseuse soit une personne pauvre et non une personne riche vivant dans une belle maison à Londres (1).

“Et ne confondez pas la coquetterie avec la philanthropie; ne vous illusionnez pas vous-mêmes en pensant que toutes les parures que vous pourrez porter sont autant de pain mis à la bouche de ceux qui sont au-dessous de vous; si vous employez un certain nombre de couturières pendant un temps donné, en faisant un nombre donné de vêtements simples et utiles dont vous porterez l’un pendant la moitié de l’hiver et donnerez les autres aux pauvres filles qui n’en ont point, vous dépenserez votre argent humainement. Mais si vous employez le même nombre de couturières, pendant le même nombre de jours, à faire de beaux volants pour votre robe de bal, — volants qui ne vêtiront personne que vous et que vous ne pourrez porter qu’à un seul bal, — alors vous employez votre argent égoïstement. Vous avez, il est vrai, fait travailler, dans chaque cas, le même nombre de gens; mais, dans un cas, vous avez employé leur travail au service de la communauté; dans l’autre, vous l’avez entièrement consumé au vôtre (2).

“Employez une partie de chaque journée à un sérieux travail d’aiguille, en faisant des vêtements aussi jolis que

(1) Fors Clavigera, *Lettres aux jeunes filles*.

(2) *Joy for ever*.

vous pouvez pour les pauvres qui n'ont ni assez de temps ni assez de goût pour les faire adroitement.

“ Ne recherchez jamais les divertissements, mais soyez toujours prêtes à être diverties. La plus petite chose contient en elle de quoi jouir, le moindre mot a de l'esprit lorsque vos mains sont occupées et que votre cœur est libre. Mais si vous faites de l'amusement le but de votre vie, le jour viendra où toutes les contorsions d'une pantomime ne parviendront pas à vous procurer un rire honnête.

“ Ce que vos parents veulent absolument vous faire porter, comme beaux vêtements, portez-le et portez-le fièrement et gentiment pour l'amour d'eux; mais, autant qu'il est en vous, veillez à travailler chaque jour à vêtir quelque être plus pauvre que vous. Et si vous ne pouvez le vêtir, au moins rendez-vous utile avec vos mains. Vous pourrez faire vous-même votre lit, laver votre vaisselle, nettoyer les objets dont vous vous servez, si vous ne pouvez faire autre chose.

“ Pour ce qui est de la charité matérielle, laissez-la faire aux gens plus vieux et plus sages, et contentez-vous, comme les Athéniennes dans la procession de leur déesse tutélaire, de l'honneur de porter les corbeilles (1)... ”

Ainsi, Ruskin appelle de tous ses vœux le règne de la Femme, il lui indique ses devoirs, la conduit par la main le long de ce sentier bordé de roses que lui-même a tracé. Le suivra-t-elle jusqu'au bout? C'est peu probable, du moins pour le présent.

Ruskin, d'ailleurs, n'a jamais dit que la mise en pratique de ses préceptes “ fût possible, il a dit seulement qu'elle était indispensable.”

Peut-être un jour, dans des temps meilleurs, ses conseils triompheront-ils, quand les âmes seront mûres pour les

(1) Fors Clavigera, *Lettres aux jeunes filles*.

recevoir et les faire germer; et le Maître alors apparaîtra comme un prophète.

Et puis, les paroles ainsi jetées dans la grande mêlée des idées, surtout quand les livres qui les doivent propager ont le succès de *Sésame et les Lys*, par exemple, qui, parus il y a trente-cinq ans, se vendent encore aujourd'hui à raison de trois mille exemplaires par an, les paroles ne sont jamais vaines. La jeune fille n'y trouvera pas, comme dans les journaux socialistes qu'on crie dans la rue, des nouvelles de la grève universelle, des récriminations contre la loi du travail de chaque jour, mais ces mots du maître: "Si l'on fait résolument ce qui est le devoir, avec le temps on en vient à l'aimer (1)."

Non, l'œuvre de Ruskin n'aura pas été vaine; il n'aura pas prêché dans le désert, l'Apôtre de la beauté, qui réussit, par son enthousiasme, à entraîner le peuple le moins artiste à l'admiration de tout ce qui est noble et beau, non seulement dans les musées, — chapelles où ne pénètrent que les convertis, — mais dans la nature et dans la vie; qui suscita, même de son vivant, de passionnées adorations; qui forma des artistes tels que Burne-Jones, Morriss, Munro, Prinsops et Dante Rosetti, ses disciples; qui illumina enfin d'une clarté nouvelle, à la fois puissante et sereine, l'âme de tous ses lecteurs, — et ils sont légion, — de tous ceux qui, depuis qu'ils ont reçu la parole du maître *a thing of beauty, a joy for ever.*

(1) *Ruskin et la religion de la beauté*, pp. 54 et suiv.

A. Hue.





GRAND RÊVE

A M. l'abbé LELEU.

J'ai rêvé d'un bonheur à goûter sur la terre,
Fait d'un grand dévouement et de beaucoup d'amour,
Acheté chèrement, fruit d'une épreuve austère,
Gagné sous l'œil de Dieu, plein de Lui chaque jour.

J'ai rêvé d'être aimé, puisque j'aime à mon tour,
De m'en aller utile et joyeux dans la vie,
Gardant l'âme de lutte et d'œuvre inassouvie,
Mais toujours de repos et de douceur suivie.

J'ai rêvé ce beau rêve et je l'ai soupesé
Devant Dieu qui connaît le fond de mon cœur vaste;
J'ai rêvé ce beau rêve ardent et noble et chaste!
J'ai rêvé ce beau rêve... et puis je l'ai brisé,
Brisé comme un cristal où dort une ambrosie:
Et c'est ta croix sanglante, ô Christ, que j'ai choisie.

L'abbé J. Merlent.

Paris, 8 décembre 1901, en la fête de l'Immaculée.



L'HOPITAL GENERAL DE ST-BONIFACE ⁽¹⁾

DE LA RIVIERE-ROUGE

(Suite)

La bonne sœur Gosselin qui nous laisse voir dans ces lignes son courage et son énergie, est d'une taille moyenne et délicate. Elle naquit à l'île d'Orléans de Québec. Le foyer paternel fut, pour elle, une école de théorie austère mise en pratique dès le plus bas âge. " J'ai pris des habitudes matinales bien jeune, disait-elle à ses sœurs; mes parents faisaient lever leurs plus jeunes enfants, en toutes saisons, à deux ou trois heures. Quand nous nous endormions encore, on nous laissait appuyer sur un meuble, tandis qu'on mettait ordre au ménage et qu'on préparait le déjeuner."

En entrant en communauté la bonne enfant était formée à l'obéissance et à l'abnégation d'elle-même. Durant vingt ans, elle rendit de bons services à la maison mère de Montréal, par ses soins donnés aux orphelins.

A quarante ans, elle n'hésite point d'accepter de nouveaux dévouements. Elle est heureuse de consacrer les années qui compléteront sa carrière au service de la maison de Saint-Boniface.

La chère sœur Ouimet, compagne de la sœur Gosselin et objet de ses sollicitudes fraternelles, naquit à Terrebonne, de parents très respectables, le 1er août 1827.

Son tempérament est frêle, délicat, mais l'estime de sa vocation l'a maintenue, durant son noviciat, dans un désir sincère de persévérance; elle témoigne même son grand désir de se

(1) Voir REVUE CANADIENNE du mois d'août 1902.

vouer aux missions. Ses supérieurs abrégèrent à cette fin sa probation. Elle émit ses vœux le 29 décembre 1845, près de deux mois avant le terme.

Un gros rhume qu'elle prit durant le voyage lui causa aux poumons de fortes douleurs accompagnées de fièvre. Elle arriva à Saint-Boniface dans un état de grande prostration.

“ Sœur Ouimet est arrivée ici, écrivait sœur Valade, dans un état de faiblesse tel qu'elle ne pouvait pas s'habiller seule. Nous n'avons rien épargné pour la soulager: tisanes, sirops, bouillons, bons soins, etc.

La consommation s'avance chez elle, elle ne peut s'occuper à aucune chose. C'est un bon sujet qui a des aptitudes remarquables pour l'enseignement. Nous serions heureuses de la conserver, s'il plaisait à Dieu. . . ”

Deux autres missionnaires oblats, le frère Henri Faraud, minoré, et le frère Dubé, convers, devaient presque aussitôt suivre le même itinéraire que les précédentes. Ils eurent à supporter les froids bien rudes de l'arrière-saison à travers les prairies. Ils arrivèrent à Saint-Boniface le 9 novembre.

Mgr Provencher compte, à cette époque, cinq religieux oblats sous sa juridiction.

La petite communauté des Sœurs Grises a vu également augmenter ses sujets.

La supérieure, sœur Valade, va se décharger de beaucoup de soins pour s'occuper exclusivement de la construction du couvent, qu'on a abandonnée durant l'épidémie et qu'elle voit remettre à l'œuvre. Elle déploie une si grande activité qu'elle a la satisfaction de voir terminer, avant les froids, les fondations et la boiserie d'une cave spacieuse, et donne les portes et les châssis à l'entreprise.

“ Des ouvriers, écrit-elle, vont préparer, cet hiver, le bois nécessaire à la couverture et aux planchers. Les châssis sont faits, les portes seront bientôt terminées. Si le bon Dieu le permet, nous pourrons nous abriter sans retard l'année prochaine.”

Les fêtes de Noël vinrent de nouveau clore l'année avec leurs solennités pieuses. Dans les murs glacés de la cathédrale, les chants de Bethléem retentirent avec ferveur. A l'harmonie des voix se joignit, pour une première fois, l'harmonie des instruments.

Trois violonistes offraient, à l'Enfant-Dieu, l'hommage de leurs premiers essais. Un Canadien nommé Pilon, commis de l'honorable Compagnie de la baie d'Hudson, avait donné des leçons de son art à trois jeunes métis.

Comme les trois enfants de la fournaise de Babylone, après avoir échappé aux embrasements de la maladie pestilentielle, ces jeunes gens rendaient grâces à Dieu.

1847

Les longues soirées de l'hiver ramènent nos industrieuses Sœurs Grises à leurs rouets. Moins privilégiées que les Israélites dont les habits, dans le désert, ne s'usaient point, elle expérimentent que le beau camelot d'Angleterre qui les revêt durera trop peu, au contact des rudes travaux qu'elles entreprennent. Elles se voient donc dans la nécessité de tisser elles-mêmes une étoffe plus commune. Sœur Cusson est une bonne tisserande. Sœur Gosselin a appris à peigner la laine chez les révérendes Sœurs de la Congrégation, où sa sœur aînée est religieuse.

Mais un inconvénient survient. Si la laine est en abondance, on n'a pas de peigne, et l'on n'en trouvera probablement pas dans le pays. On ne peut pas facilement non plus en faire importer, et d'ailleurs le prix en est très élevé.

Deux Sœurs se présentent un jour au magasin de l'honorable compagnie pour acheter des ustensiles de cuisine. Quel n'est pas leur étonnement d'y trouver les deux peignes qu'elles désiraient. Le commis, surpris lui-même, leur dit : " Ces deux outils sont ici depuis nombre d'années, tous les employés, comme moi, ont ignoré l'usage qu'on pouvait en faire."

Profitant de l'avantage de vendre ces objets, il les leur aban-

donne au-dessous du prix coûtant, environ douze à quinze piastres.

Ainsi pourvue, la Sœur Gosselin fournit aux sœurs fileuses une laine aussi soyeuse que la soie. Un métier arriva aussi providentiellement; le bon M. Belcourt avait profité d'un séjour à l'évêché pour lui en fabriquer un, sur lequel se déroula le tissu du premier camelot connu à la Rivière-Rouge. Il n'y avait qu'à y ajouter une teinture de couleur grise, que ma Sœur Lagrave obtint avec succès. Les Sœurs se revêtirent avec une fierté légitime de ce nouveau tissu, relevé à leurs yeux par le mérite d'une industrie personnelle.

Cette année 1847, vint réveiller les espérances. Il tardait aux bonnes Sœurs de voir apparaître le printemps. Un souci néanmoins absorbe la pensée de Mgr Provencher. Il a envoyé des hommes, l'année précédente, au delà des rapides croches, plus haut que Pembina, pour y préparer les soliveaux de la bâtisse du couvent; mais ne sachant comment encager ce bois et le descendre à destination, ils s'en étaient revenus sans autre soin. Stanislas Létang ayant travaillé dans les chantiers du Canada était là, heureusement, pour le tirer d'embarras. Il accepta d'aller, accompagné d'un métis, nommé Roussin, quérir le bois qu'on attendait. On les mena à quelque distance en voiture, puis ils continuèrent leur route à pied, portant du bagage et des provisions. Leur excursion dura huit jours. Notre Canadien fit un radeau des madriers et les descendit sans accident jusque devant l'église de Saint-Boniface, où il arriva, un dimanche après-midi, au moment où les vêpres venaient de se terminer. On imagine l'accueil qu'il reçut de toutes les bonnes gens...

Bientôt le pinson et l'alouette firent entendre leurs chansons dans les bois, le brin d'herbe reverdit dans la prairie. Mai s'annonça dans la froide région, par une brise adoucie.

Au huitième jour de ce beau mois, où l'Église célèbre l'apparition de l'archange saint Michel au mont Gargan, la cathédrale de Saint-Boniface revêtait la parure des grandes solenni-

tés. Le pontife imposait les mains au jeune diacre Henri Faraud et lui donnait l'onction sacerdotale.

A quelques jours de là, le nouveau prêtre partait pour la prairie avec les chasseurs, commençant par un début bien humble son saint ministère, ne soupçonnant même pas les desseins de la divine Providence à son égard.

Tout étant maintenant prêt pour la continuation des travaux, on y songea sérieusement; cette fois on avait compté sans l'inondation. Les ouvriers se rendirent sur la place, mais à la vue des difficultés, ils voulurent se retirer. Les religieuses, fatiguées de tant de retards, firent de vives instances, et leurs prières, sans doute, obtinrent un soleil bienfaisant qui fit reprendre aux eaux leurs cours ordinaire. Elles s'étaient hâtées elles-mêmes, les bonnes Sœurs, de faire disparaître, avec des balais et des pelles, la neige qui couvrait encore le bois de construction.

Les travaux se poursuivaient donc avec beaucoup d'activité, non sans interruption cependant. C'était l'époque où l'on ensemencait les champs. Le colon met la main à la charrue en tenant l'outil de l'autre.

Les Sœurs Grises vont s'occuper aussi elles, de semences, en faisant jeter en terre vingt-cinq minots de blé et cinq minots de patates qu'elles plantent de leurs mains. Mais la sécheresse survint et au mois de juin, le feu allume dans les bois un incendie désastreux. Un lot de planches préparées dans une savane pour la toiture du couvent est détruit.

En apprenant cette perte, les ouvriers considèrent qu'il est inutile d'élever la maison sans avoir le bois pour la couvrir. La supérieure, plus affligée qu'eux, ne se décourage point, elle se confie en Dieu et presse ses hommes à l'ouvrage. Le Ciel agréa cet abandon, la bonne mère trouve, chez un Anglais protestant, des planches, à un prix très modique; on admire cette conduite providentielle. "On voit bien, disent les bons Métis, que le bon Dieu veut que les Sœurs aient leur couvent puisque la Mère trouve du bois, là où l'on ne devait pas en attendre."

"Tout allait à merveille, écrivait la bonne mère Valade,

lorsque soudainement nous fûmes atterrées par un très grave accident. On se préparait à monter le comble; le conducteur, et deux hommes, avec lui, s'échafaudaient pour redresser un pignon que le vent avait forcé, quand, les madriers s'échappant sous leurs pieds, ils sont précipités dans la cave, se contusionnant sur les lambourdes qu'ils rencontrent.

Le conducteur, M. Galarneau, se brisa une côte, le deuxième, Amable Naud, s'étant heurté contre une pièce de chêne, reçut une blessure qui descendait du front à la tempe; le troisième fut assez vif pour s'appuyer sur la sablière. Les deux premiers perdirent connaissance. Nous fîmes appeler le médecin et nous en primes soin chez nous durant quelques jours, après lesquels ils purent aller se rétablir dans leur demeure. Celui qui échappa au danger est l'unique ouvrier qui travaille en ce moment à la maison avec quelques hommes qui le servent."

Les annales du couvent ajoutent que la Mère Valade et ses Sœurs se trouvèrent dans un grand embarras. Cet homme, resté seul, menaçait à chaque instant d'abandonner l'entreprise, mais sous l'impulsion des Sœurs, il finit par recouvrer son énergie et accéléra tellement son ouvrage que quelques semaines plus tard, quand MM. Galarneau et Naud revinrent, ils furent surpris de voir tout ce qu'il avait fait. Ils le félicitèrent et lui dirent: "Vraiment, les bonnes Sœurs ont obtenu que les anges du ciel viennent t'aider."

Au mois de juillet, M. Belcourt descendit au Canada, accompagné de Stanislas Létang. Ils arrivèrent à Montréal au commencement d'août. Le typhus qui infectait la ville montait à son apogée. On enregistrait chaque jour quarante à cinquante victimes. Ils trouvèrent l'hôpital aux prises avec ce terrible fléau. Les Sœurs Grises revenues des sheds gisaient en grand nombre, attendant la mort.

La mère McMullen accueillit avec consolation le bon missionnaire, qui lui apportait des nouvelles de ses chères filles du Nord-Ouest.

Le séjour de M. Belcourt au Canada ne fut que de quelques

semaines, puisque le 8 octobre suivant, il était de retour à Saint-Boniface. (1) Les Sœurs Grises l'accueillirent avec d'autant plus de joie et de satisfaction qu'il leur apportait des nouvelles de leur communauté mère. Il avait vu leur supérieure, leurs sœurs, leurs parents peut-être, etc., etc. . . . M. Belcourt, cependant, paraissait soucieux et contre son ordinaire il était peu communicatif.

La mère Valade le comprit. " Mon bon Monsieur, lui dit-elle, ne nous cachez rien, nous préférons pleurer avec les nôtres plutôt que d'ignorer ce qu'ils ont à souffrir." Il leur remit alors une lettre de la supérieure, de Montréal. Ces religieuses pleurèrent leurs sœurs bien-aimées, admirant leur héroïsme et enviant la couronne de leur martyr. Mgr Provencher prit part à cette douleur, et en témoignage de sincère sympathie, il chanta dans sa cathédrale un service solennel pour le repos de l'âme des Sœurs Grises tombées avec honneur au champ de l'épidémie.

La vie est entremêlée de joie et de tristesse. La divine Bonté l'a sagement réglé. On va se réjouir à Saint-Boniface de la persévérance des bonnes sœurs Williman et Cusson. Elles demandent à émettre leurs vœux de religion et la cérémonie à lieu le 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge.

Mgr Provencher assisté des révérends Pères Aubert et Bermond, se rend à la salle de communauté, et au nom de la sainte Église reçoit les promesses des nouvelles épouses du Christ. Il leur donne la croix comme gage de leur amour pour le divin Crucifié, et passe à leur doigt l'anneau de la virginité.

Huit religieuses et une novice, la jeune sœur Connolly, forment présentement la famille. Le personnel ainsi augmenté,

(1) Stanislas Létang s'était mis en route avec M. Belcourt, mais il fut atteint de fièvres tremblantes et obligé de revenir sur ses pas. Il rattacha son service à la maison mère où il se dévoua jusqu'à nos jours. C'est aujourd'hui un vénérable vieillard de haute stature comptant 87 ans. Il utilise encore son savoir-faire en ferblanterie : seule occupation que puisse lui permettre un catarrhe pulmonaire dont il souffre depuis longtemps. Son esprit est lucide, son intelligence conserve les précieuses qualités dont elle fut ornée. Sa mémoire est demeurée heureuse. Il parle de son voyage de la Rivière-Rouge, après cinquante ans, comme s'il venait d'en parcourir l'itinéraire. Les Sœurs Grises prennent grand soin de ce bon et fidèle serviteur.

rend le local de plus en plus exigü. On en souffre tout particulièrement pour le noviciat, placé au rez-de-chaussée à proximité des classes et de la cuisine. Dans ce bas de la maison où les personnes du dehors ont accès, difficile est de trouver des heures de tranquillité et de recueillement. La mère Valade va prendre des mesures pour apporter du changement à cette position.

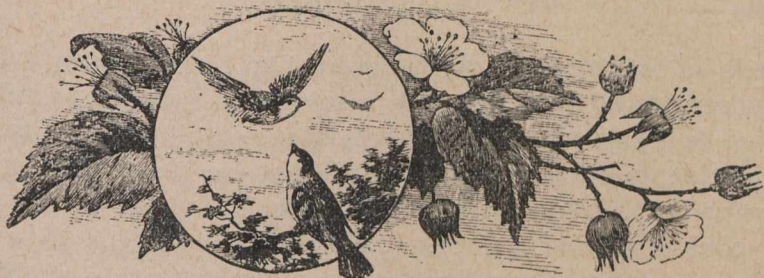
Au mois de décembre, le couvent étant élevé sous toit, quatre appartements furent bientôt mis en état d'être habités. Il n'en fallait pas davantage pour y loger son monde. Elle en parla à Mgr Provencher, qui fut un peu surpris de cette détermination. Il prit inquiétude des misères à supporter dans cette rigoureuse saison. Pourquoi n'attendraient-elles pas au printemps? La Mère Valade en convenait, mais les besoins urgents de sa communauté la pressaient. Monseigneur accéda et fit transporter des poêles dans les appartements qu'elles devaient occuper.

Le 31 décembre, après avoir remercié leur vénérable pasteur, elles s'agenouillaient à ses pieds pour recevoir sa sainte bénédiction et s'acheminaient vers leur couvent.

Madame Connolly suivit les Sœurs dans leur maison, comme pensionnaire. On n'oublia point d'y faire entrer le plus tôt possible la grand'mère Dubois, protégée de Sœur St-Joseph. Le personnel se composait de douze. Anxieux de voir comment ses bonnes filles avaient trouvé à se loger dans une maison encore en construction... Monseigneur ne tarda pas à les aller voir. Il les bénit de nouveau, les mit sous la protection de la très sainte Vierge, leur demandant de chanter un cantique en son honneur. Sœur Lagrave entonna: "*Vierge bénie, daigne sourire à tes enfants.*"

* * *

(A suivre)



DÉSILLUSION

Avec trente-deux gravures, par M. MAS

(Suite)

A quand la noce? Bientôt, sans doute. Bon! cela, meilleur encore!...

Et Alexis avait la gorge serrée comme un homme qui va pleurer...

Encore une fois il se raisonna et se railla.

Quel amour-propre d'auteur s'éveillait en lui, se fâchant de voir marcher, sans son aide, les projets qu'il avait suggérés, puis étayés, soutenus de son concours et de sa volonté. Était-il donc froissé qu'on pût se passer de lui dans cette union qui était son œuvre? Son succès n'était-il pas justement d'y être devenu inutile?

Il *devait* être, il était très content; il aurait fallu être idiot pour ne pas l'être, car tout s'arrangeait selon ses vues et, d'ici quelques mois il hériterait d'Elisabeth, et serait riche, riche, riche!

Il endormit avec ce songe d'or la peine qui lui dévorait sourdement le cœur, s'imaginant tout ce qu'il ferait avec cette fortune, acquise à force d'habileté et de machiavélisme, et qui serait bien véritablement sa conquête.

Il quitterait le bureau, d'abord, et le petit appartement mesquin; il s'installerait confortablement, voyagerait,

irait au théâtre, se ferait recevoir d'un cercle, jouirait de tout ce qui lui avait interdit, jusqu'à présent, sa pauvreté.

— Je serais même, ajouta-t-il grisé par l'évocation imaginative de ses ressources futures, assez riche pour me payer le luxe d'un mariage d'amour!

Mais à ce mot, il s'arrêta: de nouveau une tristesse lui glaça le cœur et, soufflant sur les mirages de l'avenir, les fit évanouir.

Il n'y avait au monde qu'une seule femme qui, pour lui, représentât le mariage d'amour, et c'était la seule à qui il lui était interdit de songer...

Il essaya encore de raisonner.

Comment Brigitte s'était-elle ainsi immiscée dans les plus secrets replis de son cœur? Était-ce donc qu'il l'aimait? Il ne voulut pas encore convenir que c'était d'amour.

Quoi! il avait pu vivre côte à côte avec elle pendant presque un an sans s'en éprendre, et parce qu'un autre l'aimait, il lui semblait que lui aussi partageait ce sentiment. C'était absurde!... Peut-être le trouble qui l'agitait continuerait à échapper à sa volonté; mais sciemment, librement, jamais il n'aimerait Brigitte d'amour!

Ce fut sous cette impression que, le lendemain, il retourna près d'elle répondant à une invitation plus formelle de M. de Champacé qui avait aussi engagé le comte de Cramans à venir faire une partie avec l'abbé et M. de Fartigues, mais lorsque, arrivant un peu tard, il vit, du premier coup d'œil, le colonel et le prêtre acharnés à un piquet que le commandant surveillait, et dans le "coin," assis près de Brigitte, lui parlant presque bas, Césaire, transfiguré par un reflet de sérénité intérieure auquel répondait, sur le beau visage de la jeune fille, une lueur intense d'exaltation et de joie, il se sentit de nouveau mordu au cœur par cette âpre jalousie qui lui révélait l'amour, depuis longtemps, sans doute, éclos en son âme.

Alors commença pour le malheureux, une ère de passionnée torture. Plus que jamais ne voulant pas aimer, ne voulant pas souffrir, il combattit l'irrésistible penchant qui l'attirait vers Brigitte. Le comte, désormais, venait comme lui quotidiennement le soir avenue du Quesne, et de plus en plus il s'isolait avec la jeune fille en de longs apartés qui suppliciaient Alexis. Que se disaient-ils ? il l'ignorait, mais voyait à la confiance émue de leurs regards l'entente parfaite de leurs deux intelligences, et à la sympathie de leurs sourires, l'affection réciproque de leurs deux cœurs. Alors il se contraignait pour ne pas crier de douleur.

Parfois, il fuyait ce spectacle.

— Je n'y retournerai plus, se disait-il, à quoi bon ?

Et un jour, deux parfois, il restait absent, mais bientôt il revenait, rappelé par l'attrait même de sa souffrance, avide de s'en repaître jusqu'à la lie.

De cette souffrance il ne voulait pas convenir envers lui-même, comme si la constatation devait l'aggraver et la conserver. Il persistait à vouloir traiter la douleur dont il souffrait comme le mal fictif d'une imagination désordonnée, et il s'effrayait de voir, pour la première fois, son cœur et ses sens résister à sa volonté. Car c'était bien malgré lui qu'il aimait Brigitte... s'il l'aimait !

Tout cela, pourtant, ne le faisait pas dévier de sa ligne de conduite. Il n'aidait plus au mariage de son cousin, son concours étant devenu inutile, mais s'il lui déchirait le cœur, la pensée ne lui venait pas de chercher à y mettre obstacle. Il l'acceptait comme l'épreuve cruelle à subir, dépassant en intensité tout le bien dont elle devait être le prix, et, sans révolte, quoique crucifié par elle, il s'y résignait passivement, comme devant l'inévitable.

XVIII

Les jours s'écoulaient pour Alexis dans une rapidité vertigineuse, car il les sentait le mener à l'abîme du dénouement, ne doutant pas que le mariage de Césaire et de Brigitte ne fût pour le printemps.

Un soir, le carême commençait; Alexis entendit distinctement son cousin dire à la jeune fille:

— Encore six semaines!

Et sans répondre autrement, le visage de Brigitte avait trahi son émotion.

Encore six semaines! Alexis fut terrassé par ce mot comme par un coup de massue. Six semaines! c'était le terme assigné au mystère dont les amoureux s'enveloppaient, dans six semaines leur mariage serait annoncé, et lui, lui Alexis, devrait, devant son œuvre accomplie, exulter de joie secrète et se répandre en félicitations... Car c'était son œuvre, ce mariage. Sans lui Césaire n'eût jamais connu Brigitte.

A cette pensée très nette un levain de rébellion contre la destinée souleva soudain le cœur d'Alexis. C'était lui, pourtant, lui seul qui avait poussé dans les bras d'une autre celle qu'il aimait. En quelle heure de coupable et dangereuse folie avait-il fait cela?... En une heure de fièvre, de la fièvre de l'or, de l'ambition d'être riche.

Riche! il allait l'être, à millions, mais de quoi cela lui servirait-il?...

Les bras lui tombèrent devant l'impuissance de cette fortune — le rêve de toute sa vie — à lui donner le bonheur.

Riche? à quoi bon? puisqu'il ne pourrait obtenir celle qui lui était chère. Puisqu'au contraire sa perte était le prix de la fortune qui allait lui revenir? Ce rapprochement lui rendit subitement odieux l'argent qu'il avait tant convoité et qui, sous peu, lui appartiendrait; il lui

parut que ce serait de l'argent maudit, dont il ne pourrait jouir, et qui lui porterait malheur.

Riche sans Brigitte! Riche au prix de Brigitte! il ne le voulait pas, il ne le serait pas!...

Et dans une heure d'exaltation nouvelle il résolut, renonçant à cette fortune naguère désirée, d'employer toutes ses forces vives d'intelligence et de volonté à saper l'édifice patiemment élevé, et à éloigner Césaire de Brigitte. Lui qui les avait réunis, ne pouvait-il maintenant les séparer? Il y essaierait, grand Dieu! peut-être n'était-il point trop tard. Ils n'étaient ni mariés, ni même officiellement fiancés, qui l'empêchait de se mettre entre eux? La décision de Césaire ne devait point aller sans quelque trouble secret, quelque remords intime de remplacer si tôt une épouse tant aimée. Après avoir tout fait pour la forcer à l'oublier, Alexis ne pouvait-il la rappeler à son souvenir, l'y ramener fidèle? Et puis, ensuite, il chercherait à se faire aimer de Brigitte. Il n'avait jamais tenté, qui donc lui disait qu'il n'y parviendrait pas? Il était plus jeune que Césaire, non moins bien physiquement, et, lui aussi, plaisait aux femmes. Si le comte de Cramans s'éloignait de Brigitte, n'arriverait-il pas à la consoler, à son avantage, de cet abandon?

Il resterait pauvre, elle l'était aussi, et leurs deux demi-misères associées en feraient une entière, une grande. Mais qu'importait? Le dieu de toute sa vie, idole mensongère, gisait maintenant brisée à ses pieds, il avait reconnu que l'argent est bien peu de chose, que le trésor, le seul vrai, c'est l'amour!

Dès que son parti fut pris, totalement il changea de ligne de conduite, et si brusquement que cette évolution subite ne dut point passer inaperçue. Son assiduité avenue du Quesne resta aussi fréquente, mais elle devint discrète. Lorsque, le soir, il arrivait, et que le colonel le réclamait pour sa partie, il trouvait toujours quelque pré-

texte pour éluder sa demande et s'en aller dans le "coin," causer avec Brigitte. Pour cela il s'arrangeait de façon à arriver de très bonne heure, avant Césaire et lorsque celui-ci se présentait, il trouvait sa place prise et, bon gré, mal gré, devait aller s'asseoir à la table de jeu, où le pauvre colonel attendait un partenaire. Le comte s'y résignait sans se faire prier, mais avec un visible regret, traduit par de longs regards échangés avec Brigitte, qui té-



Vous pensez à autre chose qu'à votre jeu.

moignait aussi combien cette privation était réciproque. Alexis en enrageait d'impuissante colère. Il arrivait bien à les séparer de fait, mais ne pouvait se mettre entre leurs deux âmes, unies désormais. Et encore son œuvre était contrecarrée par le colonel qui, souvent, devant les distractions évidentes du comte, s'écriait :

— Monsieur de Cramans, vous pensez à autre chose qu'à

votre jeu, voilà deux fois que je vous gagne, c'est assez. Allez remplacer votre cousin près de Brigitte et renvoyez-le-nous.

Devant cette injonction, Alexis, fou de rage, devait bien céder. D'autres fois, l'abbé Pembroc'h lui-même, pris de pitié sans doute pour les jeunes gens, intervenait :

— Monsieur d'Erizel, disait-il, nous avons besoin de vous.

Et il n'était jusqu'au commandant de Fartigues qui ne s'interposât pour laisser à Césaire le champ et la place libres.

Alexis s'épuisait en secrète violence.

— Qu'avaient-ils donc tous à favoriser l'intimité de Césaire et de Brigitte? A jeter cette enfant à la tête de ce veuf qui avait quinze ans de plus qu'elle et qui, pour l'aimer, trahissait si vite une fidélité qu'on eût pu croire inviolable?

Tout cela pourquoi, sans doute, parce que c'était pour elle un mariage inespéré, un beau, un riche mariage. Et voulant s'en prendre à quelque chose ou à quelqu'un de sa souffrance, le jeune homme oubliait tous les avantages de son cousin, toutes les garanties de bonheur qu'offraient son caractère et ses sentiments, toutes les séductions de son esprit et de son cœur, et le prestige de sa naissance, de son titre, de sa position dans le monde, pour ne penser qu'à la fortune. C'était à cause d'elle que, dans une unanime complicité, le père de Brigitte, un ancien soldat; son conseil et son directeur, un prêtre; son vieil ami, un militaire encore, qui l'aimaient, facilitaient ses relations avec le comte.

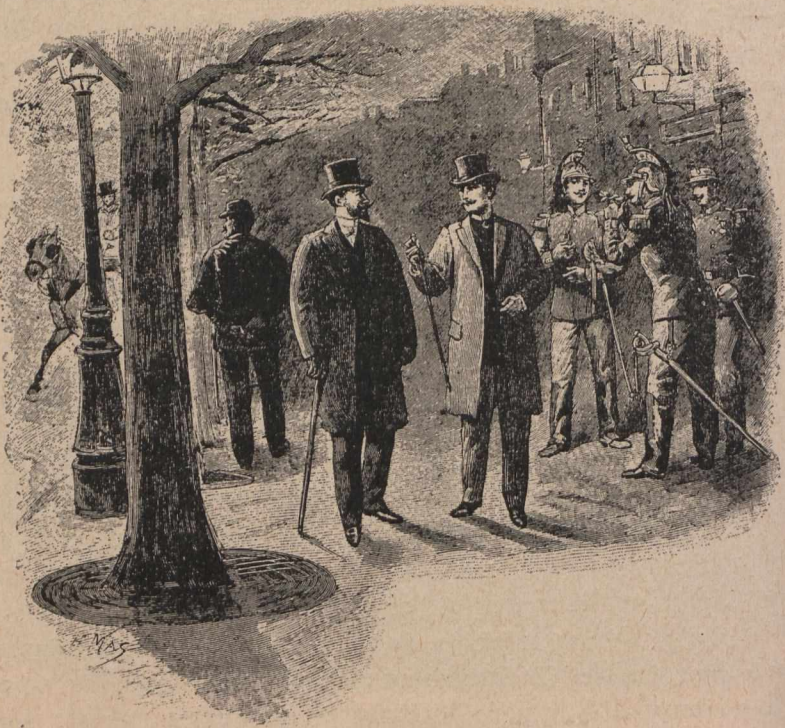
— Que ne fait point faire l'appât de l'argent pour soi ou pour ceux que l'on aime! pensait, dégoûté, Alexis, oubliant sa conduite des derniers mois.

Il reconnut bientôt qu'entraver les rapports des deux jeunes gens n'était point les désunir, et que son nouvel ob-

jectif exigeait de lui plus et mieux. Il s'ingénia donc en ce sens.

Un soir qu'il revenait avec Césaire de l'avenue du Quesne, marchant près de lui, par une belle soirée de printemps, il lui dit à brûle-pourpoint :

— Il y a un an, à cette époque, mon pauvre Césaire, vous étiez bien malheureux !



Un soir qu'il revenait avec Césaire.

— Oui, Alexis, répondit simplement le comte.

— Et je n'aurais osé espérer, continua perfidement le jeune homme le jour où, sur la tombe de votre femme, je vous vis si désespéré, que vous auriez ainsi surmonté votre douleur.

— C'est possible, dit le comte froidement, il y a des grâces d'état, sur lesquelles on ne compte pas.

— En effet, mais qu'est-ce que de nous et que sont les sentiments humains? Pauvre Elisabeth! vous qui l'adoriez, vous avez pu, malgré sa perte, vous reprendre peu à peu à la vie.

— C'est un devoir, dit le comte sérieusement; le désespoir est une révolte et la révolte est coupable.

— Oui, un devoir, reprit Alexis entêté, mais combien ont le courage de le remplir! Combien, à votre place, se voyant ravie une telle tendresse, se fussent enfermés exclusivement en leurs souvenirs, sans plus vouloir connaître rien de ce qui se passait autour d'eux.

— Alexis, fit le comte avec un sourire très mélancolique et très doux, vous ne croyez point Elisabeth oubliée?

— Non, non, fit vivement Alexis, comprenant qu'il allait trop loin, au contraire; seulement, je vous admire d'avoir su faire, à côté de votre peine et de votre fidélité à la chère mémoire, place à d'autres préoccupations, à d'autres amitiés.

— Mon cher ami, dit le comte, il y a plusieurs genres de douleurs. Le désespoir dont je vous parlais tout à l'heure, engendre la rébellion et mène au mal. La douleur écrasante qui terrasse, accable l'âme, et la soumettant dans une passivité inconsciente à sa destinée, la rend aussi incapable d'action que de révolte. J'ai connu celle-là, les premiers mois. Enfin, la douleur résignée, agissante, qui a courbé la tête sous l'épreuve et cherché, dans son essence même, un moyen de se rapprocher des morts aimés, non seulement par le souvenir, mais encore en continuant leurs œuvres, en faisant le bien en leur nom, en se dévouant, et en cherchant les inspirations de sa conduite et de sa vie dans les sentiments qu'on leur connaissait. C'est en cette voie-là, mon cher ami, que j'ai trouvé seulement quelque douceur et quelque consolation.

Alexis n'osa insister, mais à part lui murmura :

— C'est cela! il aime une autre femme et il va se rema-

rier, sans doute parce qu'il se persuade que sa femme ne l'eût pas voulu seul et malheureux; et il croit obéir à sa volonté en la remplaçant! Comme on arrange toujours les choses au mieux de ses désirs!...

Alexis, appris à la prudence et ne voulant pas s'aliéner Césaire, ne tenta plus de renouveler l'attaque directe que le comte avait, à son sens, si habilement détournée, mais le chemin étant désormais ouvert par cette escarmouche, il en profita pour lui reparler presque quotidiennement d'Elisabeth, mettant autant de soin à raviver ses souvenirs, qu'il en avait apporté, précédemment, à les effacer.

Le comte le suivit très volontiers, dans cette évolution, avec une sorte de satisfaction même, qui déroutait complètement Alexis.

— Est-il fort, mon Dieu, est-il fort! se disait-il.

Avec Brigitte, sa tactique était autre. Il lui parlait aussi de sa cousine, toujours pour la louer, mais surtout pour lui montrer l'amour presque exceptionnel que lui portait Césaire. Il avait entrepris de lui raconter le roman de leur mariage, mais, dès les premiers mots, elle l'avait arrêté:

— Je sais, M. de Cramans m'a tout conté.

Et de fait, elle connaissait presque toutes les circonstances de leur amour. Néanmoins, Alexis se plaisait à y revenir, à les lui répéter, et cela lui était d'autant plus facile qu'elle l'y encourageait par le visible plaisir avec lequel elle l'écoutait.

Lorsque, le comte retenu au jeu, Alexis parlait à Brigitte, de lui, de sa femme, de son passé, l'impatience que la jeune fille éprouvait d'ordinaire d'en être momentanément séparée s'apaisait; elle accordait à Alexis toute son attention, et semblait plus disposée à le retenir qu'à laisser revenir Césaire près d'elle.

Ce sentiment, aussi, intriguait Alexis. Quel plaisir peut-on éprouver à entendre louer une femme avant vous ai-

mée? Quelle satisfaction peut vous causer la constatation de l'amour qu'elle a inspiré et partagé?... Sous l'empire de cette interrogation mentale, Alexis osa ajouter un jour:

— Quand un amour comme celui que Césaire portait à sa femme a passé dans un cœur, il y détruit, pour l'avenir, toute autre faculté d'aimer; et, fût-il brisé par la mort, son souvenir suffit pour rendre l'homme qui l'a éprouvé invulnérable, non à quelque passagère et vaine inclination, mais à tout sentiment profond, sérieux, durable.

Et à sa grande surprise Brigitte lui avait répondu:

— Je suis entièrement de votre avis.

Il ne se contentait pas de peindre à la jeune fille la tendresse qui unissait le ménage de Cramans, il chercha à se servir de son image pour lui faire deviner celle qu'il lui portait.

— Oh! lui dit-il un jour, que c'est doux une affection comme celle-là et combien j'en désire une semblable dans ma vie! Malheureusement, pour cela, il ne suffit pas d'aimer de toutes les forces de son être, il faut aussi être aimé!

Un regard et un soupir finirent la phrase, la rendant suffisamment explicite. Brigitte en pénétra-t-elle le véritable sens? Elle répondit avec une tristesse un peu grave:

— L'affection ne se commande pas: c'est là sa puissance, souvent redoutable.

Cette fin de non-recevoir ne découragea point Alexis, il le savait bien, parbleu! que ce n'était pas lui qu'on aimait; et qu'un jour ne change pas les sentiments du cœur, mais il espérait en voir l'évolution à son profit; car, si Brigitte n'encourageait pas ses vagues propos d'amour, ne semblant point les comprendre, elle restait avec lui infiniment douce et aimable.

Cette attitude imposait à Alexis une réserve qu'eussent dépassée ses désirs, car ils le poussaient à faire à la jeune

filles une cour passionnée. Mais la limpidité de cet œil bleu, si pur, retenait sur ses lèvres les aveux irrévocables et brûlants qui eussent pu, par leur imprudence, forcer Brigitte à l'éloigner d'elle. Il restait donc dans une sage mesure; parlant assez de ses sentiments pour que Brigitte puisse les deviner, mais d'une façon assez discrète et voilée pour qu'elle ne pût s'en offenser.

Alexis se demandait si Césaire les connaissait? Il n'entendait pas plus, dans l'animation du jeu, ses entretiens avec Mlle de Champacé, que le comte n'entendait les siens, et, sans doute, Brigitte ne les lui répétait pas. Il était nécessaire, pourtant, que M. de Cramans sût ce qui se passait dans le cœur de son cousin; car, si aucun scrupule ne le retenait, quant à l'autrefois, il n'était pas homme à marcher sur les brisées d'un ami, s'il pouvait être persuadé que celui-ci avait pris rang avant lui, et cela pouvait constituer, entre lui et Brigitte, un sérieux obstacle.

Aussi, un jour, rassemblant tout son courage, qu'épuisait un peu sa tension nerveuse d'esprit, Alexis se rendit chez le comte et, très gravement, lui dit:

— Mon cher Césaire, je sais trop votre attachement pour vous faire mystère plus longtemps d'une chose que peut-être vous avez devinée: j'aime Mlle de Champacé.

Le comte resta calme.

— En effet, mon ami, répondit-il, je l'avais soupçonné.

— Je l'aime, continua Alexis, je rêve d'en faire ma femme; je n'ose en parler à son père avant de connaître ses sentiments à mon égard. Vous avez sa confiance, voudriez-vous me rendre le grand service de l'interroger, de la pressentir, de savoir d'elle ce qu'elle pense de moi, si j'ai quelque chance d'en être aimé et d'obtenir sa main?

— Mon ami, fit le comte, avec une tristesse exempte de tout trouble, vous ne doutez pas de l'empressement avec lequel j'accepterais la mission dont vous voulez me charger, si je pouvais la remplir. Mais cela ne m'est pas pos-

sible, et je ne puis, non plus, vous expliquer pourquoi, sans trahir un secret qui n'est pas le mien. Ce que je puis seulement vous dire, c'est que toute démarche dans le sens que vous m'indiquez serait inutile, et j'ajouterai, — c'est le conseil d'une amitié sincère: — mon cher Alexis, s'il en est temps encore, ôtez-vous cet amour du cœur, Brigitte n'est pas pour vous!

Un coup de massue n'eût pas plus étourdi Alexis que cette réponse, prévue pourtant. Le sang lui monta aux joues, et la colère.

— Pour qui est-elle, alors? s'écria-t-il, violent.

— Mon cher enfant, reprit le comte, ne vous emportez pas. Vous souffrez, je le vois, et moi aussi je souffre de votre peine... Résignez-vous plutôt à l'irréparable, et ne m'interrogez plus. Je n'ai pas le droit de vous répondre. J'en ai même peut-être déjà trop dit, mais c'était, mon pauvre ami, pour vous éviter une déception plus dure, après un rêve plus prolongé.

Cette douceur rappela Alexis à lui-même et à la nécessaire contrainte qu'il devait s'imposer.

— Savez-vous, dit-il d'une voix étranglée, que voilà un an que je l'aime?

— Hélas! fit seulement le comte.

Alexis se leva.

— Pardonnez-moi, dit-il, j'ai besoin d'être seul.

— Je le comprends, dit Césaire, lui tendant la main et serrant la sienne avec une sympathie sincère, aussi je ne vous retiens pas. Du courage! allons, mon ami, du courage! Vous êtes jeune, la vie s'ouvre devant vous...

— Ne me parlez pas d'avenir, dit Alexis en le quittant.

Dès qu'il fut descendu dans la rue, une rage le prit. Était-ce assez clair?... "Brigitte n'est pas pour vous..." C'est sûr qu'elle n'était pas pour lui, Alexis, puisqu'elle était pour lui, Césaire! Il n'y avait pas de doute possible, pas à revenir non plus sur ce qui était fait, sur ce qu'il

avait fait, et c'était cela qui le torturait davantage, que son malheur était son œuvre consciente et raisonnée!

Il n'avait désormais qu'à s'incliner devant elle, devant cet irrévocable qu'il avait préparé... et à se taire, aussi, à dévorer en silence son secret et sa douleur. Mais il n'aurait pas le courage, maintenant que toute espérance lui était ravie, d'être témoin encore du bonheur, de l'intimité, de l'affection, du mariage de Césaire et de Brigitte. Il fuirait quelque part, au bout du monde! où l'écho de leur félicité ne pourrait venir le trouver. Il quitterait sa place, il le pourrait aisément, n'allait-il pas être riche?...

Oh! cette ironie du sort qui lui donnerait la fortune en compensation!

Et tout ces événements allaient se précipiter. Il y avait quarante-deux jours que Césaire avait dit à Brigitte:

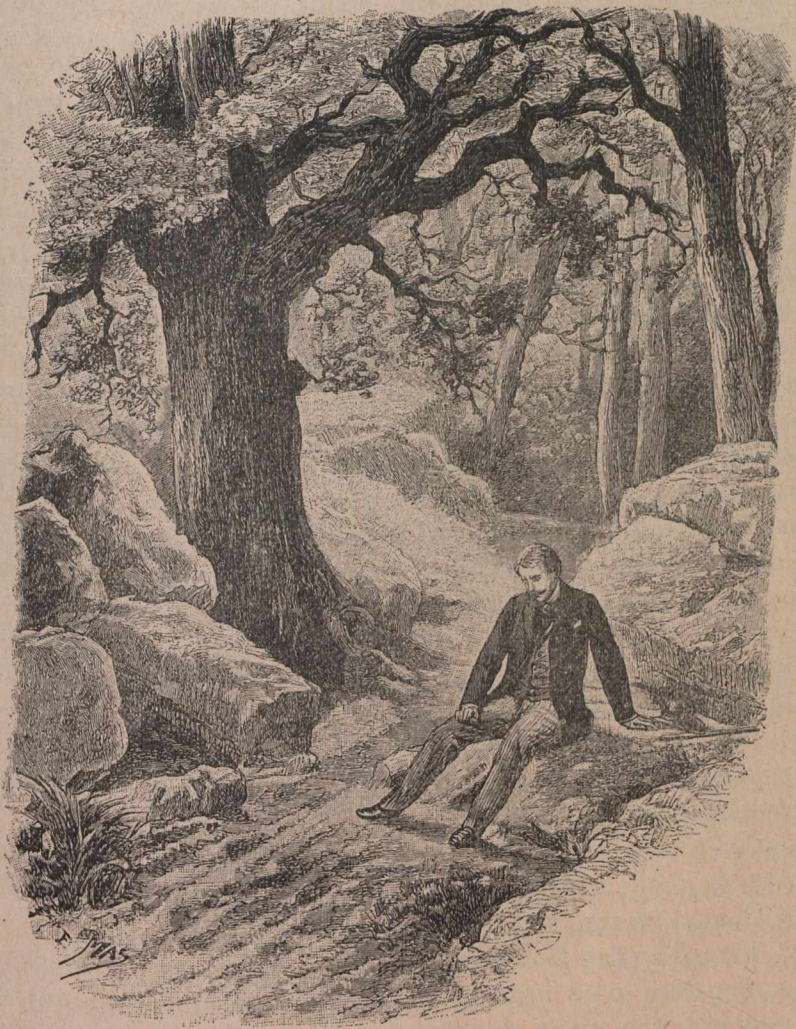
— Dans six semaines!

XIX

Le lendemain de ce jour était un dimanche. Alexis qui, la veille au soir, n'avait point été avenue du Quesne, se sentait si peu maître de lui qu'il eut, dès le réveil, la pensée de quitter Paris, au moins temporairement. Il se doutait que Césaire, dans sa sollicitude affectueuse, serait venu à lui et craignait, le revoyant, de ne pas savoir cacher son dépit, sa colère, et son injuste rancune au rival qu'il s'était donné, et qui était préféré.

A la première heure, il prit un train pour Fontainebleau. Il allait là comme ailleurs, peu lui importait. Il marchait droit devant lui, et, lorsqu'à la gare, l'employé préposé aux billets lui demanda pour quelle destination il en désirait un, il faillit répondre: "Celle que vous voulez, cela m'est égal." Mais, la conscience exacte des choses lui revenant, l'avait retenu, et pensant à la solitude de la forêt, aux grands bois calmes, à l'atmosphère apaisante, il avait répondu: "Fontainebleau."

Il y demeura deux jours, farouche et seul, descendu dans un des très modestes hôtels seulement accessibles à



Il souffrit alors plus qu'en toute sa vie.

sa bourse légère, et passa tout son temps en forêt. Là, dans l'harmonie printanière, sous la feuillée naissante où

chantaient des oiseaux, au milieu des mousses fleuries de pervenches et embaumées de muguet, il songeait. Il songeait devant ce renouveau qui parlait de jeunesse, d'avenir et d'amour, à son bonheur, par lui-même détruit, en des idées folles de cupide ambition, et à tous ses rêves de vaine félicité qui s'effondraient, parce qu'il n'avait pas su y faire la part des sentiments du cœur. Il souffrit alors plus qu'en toute sa vie, que l'égoïsme avait préservée, jusqu'à ce jour, des naturelles douleurs. Il n'avait pas pleuré sur la mort de son père ni sur celle de sa mère, ni sur l'insuccès de ses projets d'avenir matériel, ni sur la perte de sa fortune, il pleura alors sur lui-même. La nature humaine reprit ses droits et se vengea de l'oubli où il les avait laissés. Cet homme qui n'avait jamais souffert, parce qu'il n'avait jamais aimé personne que lui, et qu'une orgueilleuse confiance en lui-même avait préservé de la tristesse des déceptions, du découragement des entreprises manquées, — lui en faisant espérer une prompte revanche, conquise par sa volonté et ses capacités personnelles sur le sort capricieux, — cet homme était frappé par une douleur qu'il ne pouvait esquiver ni calmer par une espérance. Ses sentiments, cette fois, avaient vaincu sa volonté, et, malgré lui, il aimait et souffrait.

Brigitte l'avait bien dit: "l'affection ne se commande pas, elle est involontaire: c'est là sa puissance, souvent redoutable."

Comme il aurait voulu s'en détacher! mais il ne pouvait pas ne point l'aimer et la pensée qu'elle appartiendrait à Césaire le rendait fou.

Bien d'autres hommes ont subi cette torture, nul n'en a peut-être plus souffert qu'Alexis. C'était sa première douleur, son cœur, inhabitué à la souffrance, ressentait celle-là avec l'angoisse que causent les sentiments inconnus, ce qui doublait son intensité, et, pendant ces deux jours, il est permis de dire que, dans son exaltation pas-

sagère, assurément, mais pourtant sincère, il toucha le fond de la désespérance.

Le mardi matin, la pensée de ses devoirs lui revint et de la nécessité d'une attitude virile, après cette fugue de sa volonté et de sa résistance, qui l'avait livré, pieds et poings liés, à son regret et à son chagrin. Il se ressaisit un peu.

Il fallait d'abord qu'il retournât à son bureau : il n'était pas encore millionnaire, riche de cet argent maudit, prix de son bonheur. Il revint donc chez lui.

Une lettre l'y attendait. Reconnaisant l'écriture de Césaire, il se troubla. Voici ce qu'elle lui disait :

“ Mon cher Alexis, hier j'étais venu pour vous voir, mon amitié ne voulant pas vous laisser seul en la crise que vous traversez : on m'a appris que vous étiez absent. Ce soir, je suis revenu, la réponse a été la même. Je suis allé à votre bureau, on n'a su rien m'y dire de vous. J'en ai conclu que, pour quelques jours, vous aviez fui Paris et le spectacle de ce paradis perdu, qu'en ce moment il vous offre, et que vous étiez allé, soit dans la solitude, soit dans la distraction, vous remettre un peu du coup que, malgré moi, j'ai dû vous porter, samedi. Je ne puis vous blâmer de cette résolution, mais je la regrette, car elle me prive de la douceur de vous dire adieu. Si votre retour eût été fixé et prochain, j'eusse volontiers attendu pour vous serrer la main avant mon départ, mais l'incertitude où je suis à ce sujet ne me permet pas d'ajourner à une date indéterminée, des projets depuis longtemps arrêtés pour celle-ci. Aussi bien, il est des résolutions qu'il faut accomplir sitôt prises. C'est une de ce genre, mon cher ami, qui m'éloigne aujourd'hui de Paris. Vous me pardonnerez de ne pas vous dire encore laquelle. D'ici peu de jours je vous l'écrirai, et sa gravité vous fera comprendre le motif qui me pousse à la tenir secrète.

“ Adieu, donc, car je pars tout à l’heure, croyez encore une fois à mon regret de vous laisser seul en ce moment douloureux de votre vie, mais, courage, ce n’est qu’un *moment*, que surmonteront votre volonté et votre énergie, et de beaux jours, sans doute, vous sont réservés.

“ Votre parent affectionné,

“ Cte DE CRAMANS.”

— Ah! ah! ricana Alexis, à qui, le premier abattement passé, le dépit coléreux, la rage impuissante et mauvaise étaient revenus, il s’en va! il s’en va faire faire ses bans, et lorsque tout sera irrévocable, il me préviendra, *avec ménagement*, de sa grave résolution. Tout n’est pas fini! Il passe outre ce que je lui ai dit, mais je n’ai pas épuisé tous mes atouts, je lui tiens encore une scène en réserve et avec le grand jeu: il m’a trahi... il s’est fait aimer de celle que j’aimais et à laquelle, sans méfiance, croyant en sa fidélité au souvenir de ma cousine, je l’avais présenté... et patati et patata!... Le revolver comme épilogue pour achever de l’effrayer. Ainsi je n’aurai certainement pas Brigitte, mais lui ne l’aura peut-être pas non plus!

Maintenant qu’il ne devait plus rencontrer le comte chez les Champacé, Alexis fut pris du désir insurmontable d’y retourner et, le soir venu, il passa par l’appartement de M. de Cramans pour s’assurer qu’il était bien parti, puis en ayant acquis la certitude, il prit le chemin de l’avenue du Quesne.

Il saurait bien une fois encore se dominer, pensait-il, imposer silence à l’orage de son cœur, et, sans rien dire, verrait l’attitude de Brigitte, lirait, dans ses yeux ingénus, ses sentiments: sa joie, sans doute; son trouble peut-être. Ce spectacle, qui le torturerait, l’attirait. Le doute pourtant ne lui était plus permis, mais il avait hâte d’apprendre encore, d’apprendre davantage, d’entendre le mot terrible, irrévocable. Qui sait?

Brigitte était si simple, si loyale, si droite, peut-être serait-ce elle qui le lui dirait?... Ou bien le colonel, forcément mis au courant, maintenant, l'avertirait des projets formés.

Le cœur lui battait en montant l'escalier. On l'introduisit : le petit salon avait son aspect accoutumé. Il chercha aussitôt du regard le bouquet de fiançailles et vit, dans le "coin" de Brigitte, d'admirables roses, mais rien qui sentît le bouquet officiel. Pourtant, ces roses, recherchées et rares, ce devait être un présent de Césaire : la sage Brigitte ne s'accordait point ces dépenses superflues. Le comte ne faisait rien comme les autres : ces branches éparses étaient quand même, peut-être, son hommage de fiancé?

Le colonel faisait son éternelle partie avec le commandant de Fartigues et l'abbé, et Brigitte brodait près de sa petite lampe.

Comme il était tard, on n'attendait plus Alexis. On l'accueillit néanmoins très amicalement. Le "mort" étant en train, le jeune homme, avant qu'une place y fût libre pour lui, se rapprocha de Mlle de Champacé. Il remarqua qu'elle avait les yeux rouges.

— Pour une absence de quelques jours, pensa-t-il, quelle folie ou quelle tendresse!...

Et la jalousie lui mordit le cœur.

— Eh bien! lui dit-il à brûle-pourpoint, M. de Cramans est parti?

— Oui, fit-elle, avec une émotion soudaine qu'elle cachait mal.

— Comme j'ai été surpris en l'apprenant! Je suis allé passer deux jours à Fontainebleau; à mon retour, ce matin, j'ai trouvé une lettre m'annonçant son départ. Rien ne me le faisait soupçonner.

— Je pense, pourtant, fit Brigitte comme oppressée et parlant avec peine, qu'il était décidé depuis longtemps.

— Vraiment? fit Alexis, jouant l'étonnement, mon cousin ne m'en avait rien dit.

Elle sourit faiblement.

— Il est un peu mystérieux, répondit-elle.

— C'est vrai, reprit Alexis; mais vous, vous avez sa confiance?

Les yeux de la jeune fille se remplirent de grosses larmes.

— Oui, fit-elle, simplement.

Attribuant ces pleurs à une émotion nerveuse, plutôt qu'à un chagrin improbable, Alexis reprit encore, fixant sur la jeune fille son regard scrutateur:

— Ainsi, il me parle dans sa lettre d'une grave résolution qu'il a prise, et ne m'apprendra que dans quelques jours; je suis sûr que vous la savez?

— Oui, répondit gravement Brigitte, mais je ne puis la dire.

Et à ce mot, les larmes qui remplissaient ses yeux, échappant à sa volonté, ruisselèrent sur ses joues, avec une abondance de pluie d'orage.

Devant elles, Alexis s'arrêta interdit et profondément remué.

— Mademoiselle Brigitte! s'écria-t-il, qu'avez-vous?

Elle se détourna pour essuyer ses pleurs, puis ramenant sur Alexis ses yeux noyés, elle lui répondit d'une voix entrecoupée:

— Je ne puis, cela non plus, vous le dire, mais, par pitié, faites-moi la grâce d'un peu d'inattention, de silence et de secret!

Alexis obéit, se leva et se rapprocha de la table des joueurs qui, eux, n'avaient rien vu.

Le colonel n'admettait point qu'on parlât en cours de partie, car cela, disait-il, distrairait ses partenaires, mais lorsqu'une manche finie, l'abbé fit place à Alexis, pendant qu'on battait les cartes, M. de Champacé dit au jeune homme:

— Eh bien! voilà M. de Cramans parti?

— Oui, fit Alexis, et bien subitement.

— Mais non, repartit le colonel, il avait toujours été dans son intention de quitter Paris après Pâques.

— Oui, une intention vague, fit Alexis, qu'il a mise soudainement à exécution. Il ne m'avait pas parlé de son départ, et la lettre en laquelle il me l'annonce ne me dit même pas où il va.

— Mais à la campagne, chez lui; où voulez-vous qu'il aille?

Le ton dégagé du colonel, dont la nature droite était inhabile à feindre, prouva à Alexis qu'il ne savait rien du secret de sa fille, mais le regard inquiet de l'abbé Pembroc'h qui, pendant ces propos, se fixa plusieurs fois sur Brigitte, lui donna à penser que le prêtre était dans la confidence.

Quel était ce mystère?

Alexis rentra chez lui, bouleversé, se demandant en quelle obscure énigme il se débattait. Il devait en attendre le mot dix jours encore.

Pendant ce temps-là, revenu à son habitude ancienne, il retournait tous les jours avenue du Quesne, jouait avec le colonel, causait avec Brigitte et ces soirées reprenaient pour lui le charme d'auparavant. On ne parlait plus de Césaire; soumis à la demande que lui avait adressée Brigitte, il n'y faisait, pour sa part, aucune allusion, et, repris par le charme de la jeune fille, par la douceur de son sourire, la musique de sa voix, il oubliait le passé, son cousin, les projets fiévreusement caressés, les espérances cupides, tout, pour jouir, sans arrière-pensée, de la présence, de l'intimité, de l'amitié de celle qu'il aimait. Lorsque la réflexion le ramenait à la réalité, il avait des sursauts de désespoir, en songeant que ces jours de joie n'étaient que des jours de grâce qui lui étaient accordés, et que ce bonheur, dont il s'enivrait, allait lui être brutalement ravi.

Mais il imposait, tant qu'il le pouvait, silence à ses pensées, dans son accoutumance de fuir, n'importe à quel prix, la tristesse et la souffrance.

L'attitude de Brigitte l'intriguait toujours au plus haut point. Elle ne lui laissait plus voir de larmes, mais ses yeux rougis et fatigués en témoignaient quelquefois, et il y avait en elle cette mélancolie résignée qui annonce le brisement secret d'une grande douleur.

— Pourquoi cela? se disait Alexis, pourquoi, puisqu'elle va l'épouser?

Il n'admettait point d'autre solution.

La véritable lui fut révélée par une lettre du comte de Cramans, dont l'écriture le fit tressaillir d'une émotion profonde.

Il allait apprendre la grande résolution!...

“ Mon cher Alexis,—écrivait Césaire,—le timbre de cette lettre vous dira où je suis, à Lyon, au Séminaire des Missions africaines, depuis hier! Ma première pensée est de vous l'annoncer.

“ C'est là la grave décision dont je vous parlais. Je crois qu'elle ne vous étonnera pas; vous savez combien j'aimais Elisabeth, et ce qu'était ma vie sans elle: cette vie, je viens ici la consacrer à Dieu.

Mary Floran.

(A suivre)





LES ASTRES

Au firmament j'ai vu les beaux astres éclore.
Mais radieux la nuit, à l'aube ils sont éteints.
Ils reluiront ce soir pour disparaître encore,
Tels nos rêves brillants, fugitifs et lointains.

Et de les voir pâlir nous qui sommes certains,
Nous suivons fascinés le trompeur météore
Pour nous en repentir seulement à l'aurore,
Car les plus belles nuits font les plus durs matins.

Vain espoir qu'ici-bas le bonheur nous arrive:
Si mon astre est si beau, c'est qu'il nage sans rive
Et bien loin de la terre et bien haut dans les cieux.

Mais la vaine poursuite a sa beauté profonde:
C'est que le cœur d'un homme est plus grand que le monde,
Que de l'infini même il est ambitieux.

L'abbé J. Merlent.

Paris, Noël, 1901.



LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

Les Canadiens du Connecticut ont besoin de s'unir, de se connaître, de se donner réciproquement du courage.

FERDINAND GAGNON.

Le seizième Congrès annuel des Franco-Américains du Connecticut a eu lieu les 13 et 14 octobre dernier dans la jolie ville de Waterbury. Il a été interprété de diverses manières quant à ses résultats, mais ses délibérations ont été suivies avec un profond intérêt dans toute la Nouvelle Angleterre. Venant après le Congrès de Springfield il devait en évoquer le souvenir, et qui sait? peut-être donner un élan nouveau à l'œuvre superbe dont il jeta les bases l'année dernière. Cependant, il faut l'avouer, le seizième congrès des Franco-Américains du Connecticut n'a pas obtenu le succès qu'on en attendait. A tel point qu'un journal du Massachusetts, *l'Opinion Publique*, a cru devoir lui donner l'appréciation suivante: "Les Congrès annuels au Connecticut, comme autrefois dans les autres Etats, sont maintenant une chose du passé. De fait, les deux dernières Conventions du Connecticut n'ont pas excité l'enthousiasme des délégués comme les conventions précédentes. Les questions à discuter sont toujours les mêmes, et les membres qui s'expriment sur ces questions prennent rarement le temps de se préparer d'avance, de sorte que les discours et les discussions n'ont pas toujours la force qu'on voudrait leur donner, et partant ne produisent pas sur l'assemblée l'effet désiré."

Mais notre ami de *l'Opinion Publique* semble perdre de vue le but véritable des conventions franco-américaines qui, dans le Connecticut comme ailleurs, sont moins des

joutes oratoires que la consécration d'un principe, que la revendication en commun de prérogatives multiples, de droits ignorés ou foulés aux pieds. Il s'agit moins d'y entreprendre une discussion, parce que tout le monde est nécessairement d'accord, que d'y prendre les mesures rendues nécessaires par les circonstances et les événements de l'année qui vient de s'écouler. Tant que les mêmes conditions se présentent à la sollicitude des délégués, on est forcé de ramener sur le tapis les mêmes questions, de traiter les mêmes sujets; tant que les mêmes droits restent violés il faut s'attendre aux mêmes revendications, à moins que l'on n'admette que la justice s'érousse avec le temps et finit par laisser entrer la désespérance au cœur de ceux qui l'invoquent. Au reste, si le dernier congrès de nos compatriotes du Connecticut a péché par quelque côté, sa faiblesse lui est venue du dehors. Certains courages se sont effrités au contact de l'irréductible fait accompli et l'on s'est dit: à quoi bon! C'est ainsi que la Société Saint-Jean-Baptiste de Putnam et une autre société de Danielson n'ont pas jugé à propos d'envoyer des délégués au Congrès de Waterbury, sous le désespérant prétexte qu'il était inutile de contribuer davantage à une œuvre dont le temps était bien près d'avoir raison. Absention malheureuse, regrettable, dont on recueillera plus vite qu'en ne le croit, les funestes résultats! Ce n'était pas le temps de crier "le sauve qui peut" de la déroute quand le gros des forces était toujours inébranlable, ferme dans la lutte, ne gagnant rien peut-être, mais ne cédant rien surtout, et gardant toujours dans toute sa force, dans toute sa beauté le principe de nos chères revendications pour notre clergé national, la langue et les coutumes ancestrales.

Puis l'œuvre du Seizième Congrès des Franco-Américains du Connecticut a-t-elle été aussi obscure qu'on veut le faire croire? Voyons plutôt ce qu'elle est dans les ré-

solutions adoptées à Waterbury et qui la résument admirablement :

“ 1. — L'éducation et l'instruction sont absolument nécessaires à notre avancement comme élément de cette République. Mais nous nous inscrivons en faux contre l'envoi de nos enfants dans ces institutions où l'anglais est enseigné à l'exclusion du français, et nous encourageons énergiquement nos compatriotes à envoyer leurs enfants aux collèges du Canada pour faire leurs études classiques ;

“ 2. — Toute force réside dans l'union et la cohésion de nos sociétés nationales. C'est pourquoi nous approuvons les plans de fédération soumis par l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, et nous engageons nos différentes sociétés à s'enrôler dans cette fédération ; et dans le cas où les circonstances ne le permettent pas, de prendre les moyens effectifs de recruter de nouveaux membres parmi les nôtres, obviant ainsi au mal grandissant de l'enrôlement de nos jeunes gens dans les sociétés étrangères ;

“ 3. — Nos compatriotes ne pourront jamais revendiquer les droits de l'élément français du Connecticut sans travailler au succès de la naturalisation dans leurs centres respectifs ; il est donc urgent que nos sociétés nationales de tous genres prennent l'initiative dans ce mouvement important et qu'un comité de naturalisation soit nommé dans chacune de nos sociétés franco-américaines ;

“ 4. — Nous engageons nos paroisses à fonder des cercles littéraires et dramatiques où, sous l'égide du clergé, notre belle langue sera de plus en plus en honneur, et où elle sera parlée dans toute sa pureté ;

“ 5. — L'organisation du comité permanent élaborée au Congrès de Springfield, est sans contredit la meilleure que

nous puissions désirer. Il est donc absolument nécessaire que ces centres de l'Etat, où les comités locaux ne sont pas encore organisés, se mettent à l'œuvre le plus tôt possible et fassent leur rapport aux comités supérieurs;

“ 6. — Tous nos compatriotes doivent recevoir régulièrement un journal de notre langue, et aussi payer régulièrement leur abonnement.”

Mettons en regard de ces résolutions celles qui furent adoptées par le premier Congrès des Franco-Américains du Connecticut tenu à Willimantic le 29 septembre 1885. Elles se lisent ainsi:

“ Considérant que pour la conservation de la langue française au milieu des Canadiens de cet Etat, il est important que nous fondions des écoles françaises catholiques dans tous les centres canadiens; et que pour faciliter les moyens de s'instruire à ceux qui travaillent durant le jour, nous devrions avoir des écoles du soir;

“ Considérant que la langue anglaise est indispensable à nos nationaux en ce pays, et qu'en conséquence elle devrait aussi être encouragée et enseignée dans ces écoles;

“ Résolu, que nous recommandons fortement la fondation d'écoles françaises catholiques, du jour et du soir, devant être soutenues à même les ressources des paroissiens; et que des religieuses franco-canadiennes soient préposées à l'enseignement dans nos couvents.

“ Résolu, que ces écoles soient sous le contrôle d'un syndicat composé du curé de la paroisse et de trois délégués laïques.

“ Considérant que dans l'intérêt de nos compatriotes au point de vue social, religieux et national, il est important que des associations littéraires, dramatiques et de bienfaisance soient fondées dans chaque centre;

“ Résolu, que l'on fasse tous les efforts et les sacrifices possibles dans ce but.

“ Attendu que pour affermir nos droits, sauvegarder nos intérêts et améliorer notre condition sociale et politique, il est urgent que nos nationaux s'empressent d'exercer le droit de suffrage en ce pays;

“ Résolu, que des clubs devraient être établis dans tous les centres afin de faire connaître à tous nos compatriotes les avantages de la naturalisation et les moyens à prendre pour devenir citoyens américains.

“ Attendu que la lecture des journaux canadiens des Etats-Unis contribue à propager l'usage de la langue française dans nos relations sociales;

“ Résolu, qu'il est du devoir de chaque famille canadienne de s'abonner aux journaux canadiens publiés aux Etats-Unis.

“ Considérant qu'il y va de l'avenir religieux et national des Canadiens-Français des Etats-Unis d'être desservis par des prêtres canadiens;

“ Résolu, que nous prions humblement les autorités ecclésiastiques de bien vouloir préposer à la desserte de nos compatriotes de cet Etat des prêtres de notre nationalité aussitôt que les circonstances le permettront.”

Ces résolutions, qui furent adoptées au milieu du plus vif enthousiasme, avaient été préparées, rédigées par un comité composé comme suit: MM. H.-A. Dubuque, Dr Omer Larue, Dr Joseph Dauray, D.-A. Dalbec, Edmond Guertin, L.-P. Lamoureux, J.-N. Archambault, Dr Samuel David et L.-J. Pratte. Cette première convention remporta un succès signalé et fut marquée d'un incident assez original. Deux citoyens américains de langue anglaise, M. Hubert Clark et M. Dennis McCarthy y portèrent la parole. Ce dernier surtout, s'il faut croire les rapports du

temps, "fut très heureux dans ses remarques sur la naturalisation; il insista pour que tous les Canadiens se fissent naturaliser et il leur conseilla surtout de toujours rester canadiens de cœur tout en étant attachés à leur nouvelle patrie."

Naturellement, Ferdinand Gagnon applaudit des deux mains au succès remporté par ses compatriotes du Connecticut et le 9 octobre suivant il leur consacrait la note suivante dans le *Travailleur*:

"Nous félicitons nos compatriotes du Connecticut du succès de leur première convention. Le nombre des délégués était considérable et presque tous les centres canadiens étaient représentés.

"Le comité d'organisation et celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Willimantic méritent des éloges pour leurs travaux.

"Le Dr Larue, de Putnam, qui a été, après la convention de Worcester, en 1879, le premier à demander une convention pour les Canadiens du Connecticut, a dû être tout heureux du succès obtenu.

"Une journée est insuffisante pour les débats d'une convention générale, et c'est peut-être à cause du manque de temps que les résolutions manquent de force, et quelques-unes de prudence. On a voulu trop imiter ce qui venait d'avoir lieu à Holyoke.

"Les Canadiens du Connecticut ont des besoins autres que ceux du Massachusetts, et leur position religieuse est plus difficile à définir et à améliorer que celle de leurs frères des Etats voisins. De là il fallait de la prudence, de la délicatesse dans les motifs des résolutions, afin de ne pas faire de peine aux desservants actuels (prêtres belges) qui sont très dévoués aux Canadiens. La prochaine Convention, à Meriden, aura plus de temps à consacrer

aux débats et produira encore plus de bien que celle de cette année. Le mouvement est commencé, il y a des patriotes à l'œuvre, en avant et bon courage!"

Après avoir lu ce qui précède, après avoir comparé les résolutions adoptées par nos compatriotes à seize ans d'intervalle, nous nous demandons si Ferdinand Gagnon lui-même ne leur eût pas accordé à toutes deux les éloges qui tombèrent de sa vigoureuse plume en 1885. On a senti malgré tout, la semaine dernière, à Waterbury, que la cause nationale a fait du chemin, beaucoup de chemin. Le congrès récent de nos compatriotes du Connecticut en conservant dans sa quasi intégrité le programme de son devancier, de son aîné, n'a pas fait preuve de stérilité. Loin de là, les principes qu'il a consacrés sont encore jeunes après cinquante ans de revendications et les défendre aujourd'hui c'est prouver la ténacité indomptable de ceux qui les invoquent, et mettre sous un meilleur jour, peut-être sous un aspect nouveau, l'aveuglement de ceux qui les foulent aux pieds. Et c'est pour cela que nous aurions voulu voir toutes les sociétés franco-américaines du Connecticut représentées au Congrès de Waterbury. Le reproche que nous avons fait plus haut est, malheureusement, trop mérité. Mais de là à dire que l'œuvre nationale des nôtres au Connecticut disparaît invinciblement, il y a un abîme que nous n'osons pas, que nous ne voulons pas franchir. En dépit des incidents douloureux qui accompagnent toujours nos manifestations patriotiques, les consolations qu'elles apportent dominant toujours et par leur nombre et par leur valeur. A Waterbury, nous avons retrouvé tous les champions de la cause entourés des disciples nombreux et dévoués qui se sont formés à leur école, qui ont lutté à leurs côtés ou sous leurs ordres et qui, le temps venu, recueilleront avec une légitime fierté leur précieuse succession. C'est un signe de succès, après tout, qu'un spectacle comme celui-là!

Sans doute, nos compatriotes du Connecticut n'ont pas obtenu tout ce qu'ils désiraient au point de vue social et religieux. Le découragement a pu leur faire de perfides suggestions. Il est réellement pénible de se sentir toujours sous le harnais, de maintenir sans cesse un état de guerre qui vous refuse tout repos, de lutter sans trêve contre l'obstination systématique de ceux que nous devrions compter parmi nos amis. Mais faut-il conclure de là à la nécessité d'une paix honteuse? Non assurément. D'ailleurs, qui a jamais prêché chez nous l'abandon des luttes soutenues pour la foi, la langue et les coutumes, sous le fallacieux prétexte qu'elles étaient stériles en résultats? Stériles en résultats nos luttes franco-américaines! Qu'on regarde plutôt dans tous les centres importants de la Nouvelle-Angleterre et qu'on y suive avec orgueil et avec un pieux respect l'œuvre immense accomplie en un demi-siècle par ces émigrés que le mépris accablait au départ et que la méfiance accueillait sur le seuil de leurs nouveaux foyers. Ils ont fait souche, ils ont grandi sous le soleil de leur nouvelle patrie, menant de front la poursuite de leur bien-être matériel et la conservation de leur croyance religieuse et de leurs coutumes ancestrales. Ils ont bâti des églises à l'ombre desquelles ils se sentent plus libres et plus grands, ils ont bâti des couvents, ils ont fondé des écoles où leurs fils, leurs filles apprennent avec le respect des traditions nationales, la loyauté au nouveau drapeau et les devoirs imposés par les lois du nouveau régime. Ils ont contribué leur quote-part au maintien des institutions du pays qu'ils habitent et trouvé dans la générosité de leur cœur les ressources nécessaires pour assurer à leurs successeurs les bienfaits d'une éducation dont la religion est le symbole. A tel point que maintes villes américaines se verraient sur le bord de la banqueroute si elles étaient demain dans l'obligation de faire face aux besoins que susciterait la

fermeture de nos écoles paroissiales. Et tous ces prodiges de patriotisme et de foi, les nôtres les ont accomplis au sein d'une persécution étrange, d'autant plus bizarre qu'elle leur vint de ceux-là mêmes qui avaient pour mission de leur enseigner la tolérance et les sublimes préceptes de celui qui a dit aux hommes de "s'aimer les uns les autres." En effet, c'est dans leur situation religieuse que les nôtres ont rencontré et rencontrent encore le plus grand nombre d'obstacles; c'est malheureusement de leurs chefs hiérarchiques que leur est venue la principale source de leurs déboires. Le "knownothingisme," on le sait déjà, n'a été qu'un nuage isolé, que la brise féconde de la liberté américaine a eu vite fait de chasser jusque dans les régions de l'oubli. Pourtant les Franco-Américains ont été irréductibles quand chaque clocher élevé de leurs mains vers la voûte des cieux, quand chaque carillon mis en branle dans les limites de leurs jeunes paroisses, semblaient une menace pour la cathédrale diocésaine, un cri de révolte contre la juridiction de l'Ordinaire.

Et ils ont grandi! Et la Providence qui veille sur eux a fini par bénir tant d'efforts produits par tant de foi et de générosité. Puis, il a fallu céder à la lente mais féconde poussée du temps qui donne naissance au progrès et le dirige vers les hauts sommets du suprême perfectionnement. En effet, comme on a pu le lire dans un article publié par la "Vérité" de Québec, "à travers les siècles, certains jugements se modifient d'une manière profonde. Ce sont des courants nouveaux qui passent sur les esprits. Ils donnent un reflet uniforme aux pensées d'un grand nombre des contemporains, comme un soleil couchant qui recouvrirait tout un paysage de son or, ou bien comme un nuage qui assombrirait toutes choses de son même reflet. Une foule d'idées que l'on aurait crues d'abord hétérogènes, procèdent alors d'un de ces courants comme d'une source commune." C'est la cristallisation

des idées sous la pénétrante influence de l'éternelle justice. Des "courants nouveaux" s'annoncent de nos jours pour les Franco-Américains; ces derniers en profitent déjà.

Faut-il admettre qu'en face d'un pareil état de choses nos compatriotes du Connecticut cèdent au découragement et songent à jeter leurs armes? Nous le ferions qu'ils seraient les premiers à nous remettre dans le droit chemin et à censurer vertement notre crédulité. Fermes, ils le sont plus que jamais. Ils ne comptent même pas de défections dans leurs rangs. Ils font une course rapide vers un bonheur qui les attend et des traînards qu'ils sèment sur la route, fatigués et rompus, auront à l'aurore repris leur poste dans le rang aussi fervents à combattre que leur défaillance passagère aura été plus longue. L'avenir ne les effraye pas. Ah! cet avenir, qui pour nous est déjà le présent, apparaissait bien sombre il y a un demi-siècle à ceux que nous avons remplacés sur le champ de bataille. Nos compatriotes du Connecticut ont l'insigne bonheur de posséder encore parmi eux quelques-uns des héros des premières batailles. Qu'ils les consultent plus hardiment et voient s'ils en recevront des paroles de désespérance. Sans doute, ils ont bien souffert, ils ont subi un échec dans la malheureuse affaire de Danielson, mais ils ne sont pas vaincus. Eux aussi souffrent du prétexte invoqué par leurs évêques qu'il n'y a pas eu de disponibilité assez de prêtres d'origine canadienne-française pour faire droit à toutes leurs demandes. Ils en avaient de précieux, on les leur a enlevés comme cela s'est fait pour le vaillant abbé Roy que nous envions toujours à la paroisse Jacques-Cartier de Québec. Mais la cause de leur clergé national est la cause de tous les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre et de tous ces efforts réunis sortira, n'en doutons pas, une solution victorieuse de toutes les questions en litige. Nous man-

quons de prêtres de notre nationalité. Qu'à cela ne tienne. Prions humblement Nosseigneurs les évêques du Canada de ne pas nous enlever ceux que nous avons déjà; prions-les de nous en fournir d'autres en attendant que nous puissions nous-mêmes faciliter les moyens d'instruction à ceux de nos enfants que la vocation attire vers le sacerdoce. Et alors, nous y revenons avec plaisir, qui sait si alors ne pourrait pas se réaliser le rêve que nous avons exprimé dans le dernier numéro de la Revue, la fondation d'un Collège Franco-Américain à Montréal ou à Québec sur le plan des grandes institutions théologiques de Rome?

J.-L.-K. Laflamme.

Woonsocket, R.-I.

le 22 octobre 1902.



L'AUTOMNE, par J. L. Hamon.



NOTRE LANGUE

NOTRE langue naquit aux lèvres des Gaulois.
Ses mots sont caressants, ses règles sont sévères,
Et, pour chanter les gloires d'autrefois, [res
Elle a puisé son souffle aux refrains des trouvè-

Elle a le charme exquis du timbre des Latins,
Le séduisant brio du parler des Hellènes,
Le chaud rayonnement des émaux florentins,
Le diaphane et frais poli des porcelaines.

Elle a les sons moelleux du luth éolien,
Le doux babil du vent dans les blés et les seigles,
La clarté de l'azur, l'éclair olympien,
Les soupirs du ramier, l'envergure des aigles.

Elle chante partout pour louer Jéhova,
Et, dissipant la nuit où l'erreur se dérobe,
Elle est la messagère immortelle qui va
Porter de la lumière aux limites du globe.

La première, elle dit le nom de l'Éternel
Sous les bois canadiens noyés dans le mystère.
La première, elle fit monter vers notre ciel
Les hymnes de l'amour, l'élan de la prière.

La première, elle fit tout à coup frissonner
Du grand Meschacébé la forêt infinie,
Et l'arbre du rivage a paru s'incliner
En entendant vibrer cette langue bénie.

Verbe ailé, sous lequel le despote est muet,
Elle transforme en dieu le poète qui tonne,
Dans un vol surhumain emporte Bossuet,
Et fait Thiers ou Guizot l'égal de Suétone.

Langue de feu, qui luit comme un divin flambeau,
Elle éclaire les arts et guide la science;
Elle jette, en servant le vrai, le bien, le beau,
A l'horizon du siècle une lueur immense.

Un jour, d'après marins, vénérés parmi nous,
L'apportèrent du sol des menhirs et des landes,
Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux retrains dolents des ballades normandes.

Nous avons conservé l'idiome légué
Par ces héros quittant pour nos bois leurs falaises,
Et, bien que par moments on le crût subjugué,
Il est encor vainqueur sous les couleurs anglaises.

Et nul n'osera plus désormais opprimer
Ce langage aujourd'hui si ferme et si vivace...
Et les persécuteurs n'ont pu le supprimer,
Parce qu'il doit durer autant que notre race.

Essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir
Empêcher les bourgeons et les roses d'éclorre;
Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir,
C'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore.

Brille donc à jamais sous le regard de Dieu,
O langue des anciens! Combats et civilise,
Et sois toujours pour nous la colonne de feu
Qui guidait les Hébreux vers la Terre Promise.

W. Chapman.

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

Le parlement anglais. — Perspective d'une session mouvementée. — Le bill d'éducation. — Historique de la question depuis 1870. — La situation scolaire. — Des griefs légitimes. — Le projet de loi Balfour. — Attitude des évêques catholiques. — Les députés irlandais. — Au parlement français. — La mort d'Emile Zola. — Une esquisse biographique. — La grève des mineurs. — Au Canada.

Le parlement anglais a repris ses séances le 16 octobre. Dès le début on a pu constater que l'atmosphère politique est saturée d'électricité. La session qui commence va être évidemment la plus importante et la plus mouvementée qui ait eu lieu depuis celles où Gladstone déployait toute son éloquence et tout son génie politique pour faire triompher le Home Rule. L'opinion publique est profondément agitée. L'esprit de parti se manifeste de toutes parts avec une intensité ardente. Les convictions et les préjugés religieux descendent dans l'arène. A ces signes on reconnaît qu'une grande campagne parlementaire va s'ouvrir et qu'une grande bataille de principes et de doctrine va être livrée.

C'est le bill scolaire de M. Balfour qui donne à la situation ce caractère de gravité! Il y a longtemps qu'une mesure ministérielle n'a soulevé un intérêt aussi passionné, n'a provoqué un aussi violent conflit. Il ne faut pas s'en étonner; ce projet de loi touche en effet à une question vitale pour toute société, la question d'éducation.

Nous tenons à mettre les lecteurs de la REVUE CANADIENNE bien au courant des faits de la cause, comme on dit au palais, afin qu'ils soient en état de suivre et de comprendre parfaitement le débat mémorable qui va se poursuivre en Angleterre, au parlement et dans la presse, d'ici à quelques mois.

Avant 1870, il n'y avait pas dans le Royaume-Uni de système national d'éducation. L'instruction scolaire n'avait pas été organisée officiellement par l'Etat. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eût point d'écoles. Il y en avait au contraire un grand nombre, mais elles devaient leur origine et leur maintien à l'initiative privée, au dévouement et au zèle des particuliers et des congrégations. On les appelait des écoles volontaires, et, dans la plupart des cas, c'étaient les autorités religieuses qui les soutenaient et les contrôlaient. L'église anglicane surtout avait un vaste système d'écoles. Les catholiques, partout où ils étaient en nombre suffisant, avaient aussi leurs établissements d'instruction primaire. Et il en était de même pour plusieurs autres confessions religieuses. Le gouvernement reconnaissait ces écoles, les faisait inspecter, et leur accordait des encouragements sous forme de subventions. Mais peu à peu l'augmentation de la population, le développement rapide de certaines agglomérations industrielles, firent sentir le besoin de multiplier davantage les écoles, de créer un plus grand nombre de foyers d'instruction. En un mot la nécessité de suppléer à l'insuffisance des écoles volontaires parut évidente aux hommes publics. C'est alors, en 1870, que le gouvernement Gladstone fit adopter la fameuse loi d'éducation, présentée par M. Forster, qui créa un système nouveau d'instruction publique, destiné, disait-on, à coopérer avec celui qui existait déjà, grâce à l'initiative privée. Cette loi créa ce que l'on appela les *school boards*, les bureaux d'éducation élus par les districts. Ces bureaux avaient pour mission d'établir, de maintenir et de diriger des écoles partout où le besoin en était constaté; ils avaient le droit de réclamer des conseils municipaux l'imposition de taxes scolaires (*rates*) qui devaient leur être ensuite remises et appliquées par eux aux fins de l'instruction primaire. Dans les écoles contrôlées par ces bureaux (*board schools*) on ne devait enseigner aucun catéchisme ou

formulaire religieux propre à une dénomination particulière.

Après l'adoption de la loi de 1870, il y eut donc en Angleterre deux systèmes d'écoles: les écoles volontaires (*voluntary schools*), et les écoles des bureaux (*board schools*). Ou pour nous servir de termes mieux compris par notre public canadien, et traduisant parfaitement la réalité des faits, il y eut des écoles confessionnelles et des écoles non confessionnelles. D'après les déclarations des auteurs de cette législation, elle n'avait pas pour objet de nuire aux écoles volontaires. M. Forster disait formellement qu'il ne s'agissait pas de détruire mais de suppléer. Cependant, après plusieurs années d'épreuve, on constata que la loi constituait une grave injustice et faisait naître des griefs sérieux. Au point de vue financier les deux systèmes ne recevaient pas un traitement égal. Quelles étaient les ressources des écoles volontaires et des écoles contrôlées par les bureaux, respectivement? Les premières avaient les contributions scolaires des parents (*fees*), ce qui équivalait à notre rétribution mensuelle, — et l'allocation du gouvernement. A part ces deux sources de revenu, elles ne pouvaient compter que sur les souscriptions particulières, et le produit aléatoire des bazars, concerts, soirées charitables, etc. Les secondes avaient, elles aussi, la contribution scolaire et l'allocation officielle; mais de plus elles avaient à leur disposition l'inépuisable ressource des taxes scolaires (*rates*). Tout l'argent dont elles avaient besoin en sus de l'allocation et des contributions, les taxes le leur fournissaient sûrement et abondamment, tandis que les écoles volontaires étaient réduites aux expédients, ou dépendantes des libéralités individuelles. On voit d'un coup d'œil l'inégalité, l'injustice pratique dont ces dernières étaient victimes. Dans la rivalité qui s'établit bientôt entre les deux systèmes, et qui dégénéra souvent en hostilité, les écoles non confessionnelles avaient l'immense avantage d'un trésor bien rempli.

Bien plus, la taxe scolaire étant payable par tous les contribuables, les patrons, les partisans des écoles volontaires devaient verser comme les autres leur argent dans le fonds destiné aux écoles des bureaux, auxquelles ils n'envoyaient pas leurs enfants; et ils étaient encore obligés de payer, sous forme de souscriptions volontaires ou autrement, des sommes assez considérables pour soutenir leurs propres écoles. Ce qui aggravait d'autant l'injustice qu'ils subissaient.

Mais ce n'est pas encore tout. Dans les différents districts de nouvelles écoles devenaient souvent nécessaires. Tantôt c'étaient les partisans des écoles volontaires, et tantôt les directeurs des *school boards* qui en ressentaient le besoin. Mais tandis que ceux-ci avaient le champ parfaitement libre pour fonder des écoles aptes à recevoir l'allocation du gouvernement, ceux-là voyaient fréquemment se dresser devant eux un obstacle insurmontable. La clause 98 de la loi d'éducation de 1870 disait: "Le département d'éducation peut refuser une allocation à toute école qu'il juge non nécessaire." Si une école nouvelle était fondée dans un district et si le département était d'avis qu'elle n'était pas nécessaire, il pouvait donc refuser l'allocation. Or, pour se renseigner sur la nécessité ou la non nécessité de l'école, le département adopta la pratique de demander l'avis du *school board* du district. Et s'il s'agissait d'une école volontaire, le *school board*, trop souvent animé par un esprit d'hostilité, la déclarait non nécessaire. Sur cet avis, le département refusait de reconnaître l'école et de lui donner une allocation. On conçoit qu'un tel système entravait désastreusement la multiplication des écoles volontaires. Au contraire, les *school boards*, étant virtuellement les arbitres de la situation, pouvaient multiplier librement leurs écoles, qui étaient toujours assurées de recevoir la subvention officielle.

La loi de 1870 et la manière dont elle était appliquée

avaient donc donné naissance à deux griefs notoires, résumés de la manière suivante par le cardinal Manning, dans le rapport spécial qu'il adressa au gouvernement, comme membre de la fameuse commission d'éducation nommée en 1887: " Nous ne saurions croire, disait-il, qu'en 1870 on eût l'intention de placer le système volontaire dans une position aussi injustement inférieure à celle du nouveau système des *school boards*. Par l'interprétation de la loi de 1870 on a assuré à celui-ci une faculté de multiplication pratiquement illimitée, grâce au secours de la taxe scolaire, tandis que le pouvoir de multiplication a été pratiquement retiré au système volontaire, non seulement par le refus de l'Etat d'aider à la construction, mais aussi par son refus fréquent de reconnaître les écoles fondées par les efforts volontaires sans secours extérieurs. En outre, le système volontaire est alimenté seulement par une source de revenu public. Le système des *school boards* l'est par deux sources; il reçoit l'allocation du gouvernement sur un pied d'égalité parfaite avec les écoles volontaires, et il a le contrôle absolu des taxes scolaires dont les écoles volontaires sont absolument exclues. Ce traitement différent des deux systèmes a causé, durant les derniers dix-sept ans, une lutte très inégale où, dans chaque chapitre de la dépense, les *board schools* ont pu distancer le système volontaire lourdement surchargé. Cependant pour l'efficacité comparative des deux classes d'écoles, quant aux trois sujets élémentaires qui sont la substance de toute éducation, les *board schools* n'excèdent les écoles volontaires que d'un ou deux points ou de quelques fractions, et, après tout ne sont pas les plus élevées si l'on tient compte du succès comparatif." (1)

Il n'est pas étonnant que, dans de telles conditions, les

(1) *Final Report of the Commissioners appointed to enquire into the elementary education*, 1888, p. 224.

partisans des écoles volontaires aient instamment demandé un redressement de ces griefs. Après bien des années d'efforts ils ont réussi à persuader le gouvernement qu'une réforme était nécessaire. Le premier ministre actuel, M. Balfour, est depuis longtemps gagné à cette idée. En 1897, il a fait un premier pas dans cette voie en faisant voter une loi assurant aux écoles volontaires une allocation plus considérable, afin de suppléer jusqu'à un certain point à l'inégalité dont souffraient ces écoles. A la session précédente le cabinet avait présenté une mesure plus large et plus complète, ayant pour objet de réorganiser toute l'instruction primaire. Mais il avait cru devoir la retirer en présence de l'hostilité qu'elle soulevait et qui menaçait de prolonger indéfiniment la session. De nouveau, en 1901, un bill d'éducation s'inspirant des mêmes principes fut soumis aux chambres, puis retiré. Mais les partisans des écoles volontaires ne se sont pas découragés; ils ont au contraire redoublé leurs efforts, et leur constance semble enfin devoir être couronnée de succès. En effet, le 24 mars 1902, M. Balfour a présenté au parlement un bill dont le résultat sera de mettre toutes les écoles sur un pied d'égalité. C'est ce bill qui soulève en ce moment une tempête d'opposition.

Voici quelles en sont les dispositions fondamentales. Les *school boards* sont abolis; et l'autorité locale en matière d'instruction primaire et secondaire est transférée aux conseils des comtés, et, en matière d'instruction primaire seulement, aux conseils des bourgs ayant plus de 10,000 âmes, et des districts urbains ayant plus de 20,000 âmes. Ces conseils de comtés, de bourgs et de districts urbains deviennent ce que le bill appelle *the local education authority*. Ils devront avoir un comité d'éducation qui les avisera sur les questions scolaires. Toutes les écoles du district seront sous l'autorité du conseil; mais les écoles volontaires seront sous la direction immédiate d'un bureau de direc-

teurs, composé de six membres, dont quatre seront nommés par les *trustees* de l'école, et deux par le conseil. C'est aux directeurs des écoles volontaires qu'appartiendra la nomination ou la destitution de l'instituteur. Ces directeurs devront aussi tenir la maison d'école en bon ordre, la réparer ou l'améliorer conformément aux demandes du conseil, et cela au moyen de fonds qu'ils devront se procurer, en faisant appel aux *trustees* et aux contributions volontaires, ou autrement. Le conseil recevra toutes les allocations du gouvernement, percevra toutes les taxes scolaires, et appliquera également les unes et les autres à toutes les écoles, volontaires comme non volontaires. C'est le bureau d'éducation (*Board of education*) qui décidera si une école est nécessaire, et il devra tenir compte des intérêts de l'instruction séculière, du vœu des parents quant à l'éducation de leurs enfants, et de l'économie dans la dépense; mais aucune école fréquentée par une moyenne de trente enfants ne sera jugée non nécessaire.

Telles sont les grandes lignes du projet de loi. Dans une large mesure, il rend justice aux écoles volontaires en leur accordant leur part des taxes scolaires, et en empêchant qu'une école fréquentée par trente élèves puisse être déclarée non nécessaire sous la dictée de l'hostilité et des préjugés religieux. Les deux griefs signalés par le cardinal Manning en 1888 disparaissent du coup.

Comme les écoles volontaires sont surtout soutenues par les anglicans et les catholiques, il n'est pas surprenant que ces deux confessions religieuses appuient énergiquement le bill de M. Balfour. Les évêques anglicans ont manifesté leurs vues d'une manière non équivoque. Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est l'attitude des chefs de notre église. Si les lecteurs de la REVUE CANADIENNE nous ont fait l'honneur de suivre attentivement l'exposé que nous venons de faire, ils ne seront pas étonnés d'apprendre que les évêques catholiques ont pris hautement et carré-

ment position en faveur du bill. Dans une réunion tenue au mois d'avril dernier, l'archevêque et les évêques de la province de Westminster ont adopté une série de résolutions dont nous traduisons la première: "Le cardinal archevêque et les évêques de la province de Westminster, ayant examiné le bill d'éducation récemment présenté au parlement, sans entrer présentement dans les détails de cette mesure, la recommandent en général comme un projet de loi qui mérite l'appui cordial du pays."

Si les catholiques et les anglicans appuient la mesure, par contre les non conformistes, les partisans de l'école neutre et les radicaux de tous les camps la dénoncent et l'attaquent avec fureur. Ils s'élèvent contre l'abolition des *school boards*, œuvre du premier cabinet Gladstone, qui a tant fait pour l'éducation depuis trente ans. Ils protestent contre le principe de subventionner l'enseignement religieux, et de faire contribuer au même objet les taxes prélevées sur tous les contribuables, principe qui est contenu dans le bill, suivant eux. Ils soutiennent que les écoles confessionnelles subventionnées par l'Etat vont être soustraites à tout contrôle public efficace.

A cela, les partisans du bill répondent que la loi de 1870 a causé des injustices qu'il faut réparer; que les *school boards* ont fait preuve d'un esprit d'exclusivisme et d'intolérance qu'il faut supprimer; que, d'après le bill, l'enseignement religieux n'est pas spécialement subventionné, mais que toutes les écoles donnant le même enseignement profane seront également subventionnées pour cet enseignement, avec cette équitable condition, que le fait d'enseigner en sus la religion dans l'école ne devra pas exclure celle-ci de la participation à l'allocation et au revenu des taxes; enfin que les écoles volontaires ne sont pas du tout soustraites au contrôle public, puisque les conseils ont la haute main sur les programmes d'enseignement profane qui doivent y être suivis, sur l'administration du produit

des taxes et de l'allocation, sur l'audition des comptes, et que ces écoles sont soumises à l'inspection officielle.

Voilà en résumé quels sont les termes du débat engagé. Il promet d'être long et violent. Présenté le 24 mars, le bill a été adopté en deuxième lecture le 8 mai dernier par un vote de 402 voix contre 165. La discussion a duré plusieurs jours. Les principaux champions du projet, dans cette phase, ont été M. Balfour, sir John Gorst, lord Hugh Cecil, et M. Dillon. M. Balfour a posé la question sur son véritable terrain. Il a rappelé à la chambre que le nombre des écoles volontaires est actuellement de 14,000, donnant l'instruction à 3,000,000 d'enfants, tandis que celui des *board schools* n'est que de 5,700, donnant l'instruction à 2,600,000 enfants. Il serait absurde, a-t-il dit, de songer à supprimer ces écoles volontaires; mais alors il faut supprimer l'injustice évidente dont elles souffrent. C'est ce que nous proposons. Si ce bill passe, "on ne verra plus les malheureux patrons des écoles volontaires, tandis qu'ils payent des taxes pour soutenir l'école rivale, être obligés de souscrire et de faire souscrire pour soutenir leur propre école." Les plus énergiques adversaires de la mesure ont été sir William Vernon Harcourt, sir Henry Campbell-Bannerman, M. James Bryce, et M. Lloyd-George.

En comité le projet de loi a été combattu clause par clause. Du 8 mai au 8 août, jour où le parlement s'est ajourné, sept clauses seulement sur vingt ont pu être adoptées. Et pendant la vacance des chambres l'opposition au bill a pris des proportions énormes. Les adversaires de la réforme proposée par le gouvernement n'ont rien négligé pour remuer l'opinion. Assemblées publiques, discours, conférences, articles de revues et de journaux, tout a été mis en œuvre. Il est certain qu'ils ont réussi à soulever bien des préjugés contre le bill. Les libéraux unionnistes, qui forment un appoint considérable de la majorité ministérielle, se sont émus. Une importante réunion de ce

groupe a eu lieu le 9 octobre à Birmingham, pour discuter la question. M. Chamberlain était présent et a prononcé un discours qui a produit une profonde impression. Le secrétaire colonial, quels que soient ses défauts, est un homme courageux et résolu. Il a fait face aux critiques, et après avoir exposé les raisons qui doivent faire accepter le projet de M. Balfour, il a terminé en déclarant que le gouvernement ne retirerait pas la mesure, mais la ferait passer ou tomberait avec elle. Cette crâne attitude a dompté toutes les velléités de mutinerie.

Le point noir maintenant c'est le parti irlandais. La situation est mauvaise en Irlande. L'application du Crimes Act par le gouvernement y soulève des protestations passionnées. Les députés irlandais sont arrivés à la session pleins de ressentiment contre le gouvernement, et l'on affirme que leur antipathie ira jusqu'à abandonner le bill qu'ils ont pourtant appuyé à sa seconde lecture. Malheureusement, il y a eu une passe d'armes terrible entre le premier ministre, et le parti irlandais, dès la première séance. M. Balfour ayant proposé que le reste de la session soit entièrement consacré aux affaires du gouvernement, M. O'Brien, député irlandais, a demandé qu'au moins un jour d'ici à Noël fût consacré aux affaires d'Irlande. M. Balfour a répondu que si les chefs du parti libéral faisaient cette proposition, il la prendrait en considération mais qu'il ne pouvait s'y arrêter lorsqu'elle était faite par le parti nationaliste. Cette parole souleva un formidable orage parlementaire. M. W. O'Brien prononça une harangue enflammée. D'autres orateurs parlèrent avec violence. Bientôt le débat dégénéra en une scène de désordre et de confusion. Un député nationaliste, M. O'Donnell, rappelé à l'ordre par l'orateur, refusa d'obéir. Le premier ministre proposa alors sa suspension. Sur ce M. O'Donnell traversa la chambre et insulta M. Balfour en lui portant le poing sous le nez. Enfin la suspension du député réfrac-

taire fut votée par 341 voix contre 51, puis la clôture proposée par le premier ministre fut adoptée par 262 contre 145, et la chambre se forma en comité sur le bill d'éducation. On annonce que sept cent cinquante amendements à cette mesure vont être proposés.

Comme on le voit, le cabinet Balfour a devant lui la perspective d'une session tempétueuse et ardue. Etant donnée son attitude sur la question d'éducation, nous ne pouvons nous empêcher de faire des vœux pour qu'il en sorte triomphant.

* * *

En France, la session des chambres est également rouverte. Le ministère Combes est de plus en plus résolu à poursuivre son œuvre de persécution et de guerre à l'Eglise. Et il a derrière lui une majorité sectaire qui le suivra ou le poussera jusqu'au bout. A la séance du 18 octobre, l'ex-abbé Combes, comme l'appellent les journaux oppositionnistes, s'est vanté de son exécration politique; il s'est écrié: " Nous en sommes arrivés à un point critique de notre histoire. Le pays périrait si nous voulions céder aux congrégations. Ce que nous voulons, c'est arrêter l'invasion monastique et, pour accomplir cette tâche, nous comptons sur l'appui de la chambre." Les francs-maçons et les jacobins ministériels ont répondu à cet appel. Un ordre du jour de confiance approuvant tout ce que le gouvernement a fait a été voté par 329 contre 233. Encouragé, M. Combes a alors présenté un projet de loi donnant au gouvernement le pouvoir de réprimer les tentatives faites pour rouvrir les écoles congrégationnistes qui ont été fermées.

* * *

Un homme qui a fait beaucoup de bruit dans les lettres contemporaines vient de disparaître de ce monde. Emile

Zola est mort à Paris, le 29 septembre. Il était revenu la veille avec sa femme de sa villa de Médan où ils avaient passé l'été. A cause de la température assez froide les domestiques avaient allumé du feu dans sa chambre. Mais la cheminée était en mauvais état; au matin on trouva le romancier mort et madame Zola mourante. Les émanations de l'acide carbonique répandu dans la pièce avaient déterminé l'asphyxie.

Emile Zola était né en 1840; il était donc âgé de 62 ans. Fils d'un ingénieur italien domicilié en France, il commença ses études dans le Midi et vint les achever à Paris au lycée Saint-Louis. Ses débuts furent difficiles. Il obtint de l'emploi dans une maison de librairie et collabora à quelques journaux. Le premier volume qu'il publia était intitulé *Contes à Ninon*. La préface de ce livre contenait un passage caractéristique et qui depuis a été souvent cité: "Je n'ai rien fait encore, s'écriait le futur auteur de *Nana*; j'ai des besoins cuisants de réalité. Je pleure sur cette montagne de papier noirci. Je me désole à penser que je n'ai pu étancher ma soif du vrai, que la grande nature échappe à mes bras trop courts. C'est l'âpre désir: prendre la terre, la posséder dans une étreinte, tout voir, tout savoir, tout dire. Je voudrais coucher l'humanité sur une page blanche, tous les êtres, toutes les choses, une œuvre qui serait l'arche immense." Ces lignes dénotaient une vaste ambition, ou, pour mieux dire, une formidable appétence de réalisme et de succès. Poussé par cet aiguillon, Zola travailla avec une âpre ardeur à conquérir la notoriété littéraire. Quelques-unes de ses premières œuvres, *Thérèse Raquin*, *Madeleine Féral*, le firent remarquer. Mais ce fut la série de ses *Rougeon-Macquart* qui lui donna la renommée dont il avait soif. Commencée en 1871, cette "histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire," se déroula pendant vingt ans sous les regards du public et fit d'Emile Zola un homme riche et célèbre.

Célèbre, avons-nous dit; oui, mais d'une célébrité méprisante et honteuse. Nous respectons trop les lecteurs de la REVUE CANADIENNE pour analyser ici même la moins ordurière de ces œuvres. Toutes sont nées de la même inspiration et ont le même objectif: la peinture brutale de ce qu'il y a de plus hideux dans la nature humaine. *La Curée*, *l'Assommoir*, *Nana*, *la Terre*, *la Bête humaine*, pour en nommer seulement quelques-unes, sont des réceptacles d'immondices.

Après les Rougon-Macquart, Zola aborda d'autres sujets. Il publia sa trilogie: *Lourdes*, *Rome*, *Paris*, où le blasphème et la calomnie se donnent librement carrière. Puis il commença ses quatre évangiles: *Fécondité*, *Travail*, *Vérité*, *Justice*. Les deux premiers avaient paru; le troisième était en cours de publication dans *l'Aurore* quand la mort est venu frapper l'auteur! Hélas! c'était une œuvre de mensonge et de haine.

Entre temps, Emile Zola avait joué un rôle retentissant dans l'affaire Dreyfus.

Son fameux factum intitulé "J'accuse", dans lequel il prenait la défense de l'officier juif condamné pour trahison le fit traduire devant les tribunaux pour outrage à l'armée. Condamné, il esquiva la prison par une fugue en Angleterre. L'amnistie votée sous les auspices de M. Waldeck-Rousseau l'avait ramené en France depuis deux ans.

Emile Zola a été incontestablement l'un des plus grands malfaiteurs de lettres qu'ait produits le XIXe siècle. Et cependant, au lendemain de sa triste mort, une clameur d'admiration s'est élevée autour de sa tombe entr'ouverte. Lisez par exemple ce télégramme d'Edmond Rostand: "Mon cher ami. Suis et bouleversé et navré, triste nouvelle que m'apprenez. Je comprends votre grande douleur et sens toute l'étendue perte que viennent de faire lettres françaises. Vous embrasse et attends avec stupeur explication de cet incroyable malheur." On ne pleurerait pas

davantage un bienfaiteur de l'humanité! Ecoutez encore cet autre académicien, M. Anatole France: "Votre deuil est un deuil universel. L'humanité vient de perdre un de ses plus vastes esprits, un de ses plus grands cœurs. Zola laisse une œuvre immense et un généreux exemple. Recevez mes condoléances respectueuses et l'expression de ma profonde douleur." En lisant cette effusion on se dit que c'est le dreyfusard seul qui parle ici. Car le même M. France, critique, avait écrit il y a quelques années, en parlant de Zola: "Son œuvre est mauvaise, et il est un de ces malheureux dont on peut dire qu'il vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas nés. Certes, je ne lui nierai point sa détestable gloire... Jamais homme n'avait à ce point méconnu l'idéal des hommes."

Une foule de journaux, parmi lesquels on remarque l'*Aurore*, le *Petit Parisien*, la *Petite République*, la *Lanterne*, ont fait assaut de dithyrambes pour célébrer la gloire du pornographe défunt.

A l'envi ils ont fait fumer l'encens sur le cercueil de ce "maître puissant," de ce "grand citoyen." Mais ils ne se sont pas haussés à un diapason plus élevé que la presse étrangère.

La *Gazette de Cologne* proclame que Zola a été un "grand artiste", qu'il a "animé de son esprit toute une génération", qu'il est une des grandes figures de la littérature française, un des hommes les plus éminents du dix-neuvième siècle, et "qu'il sera un des immortels." Le *Daily Graphic* de Londres dit: "La mort de Zola est une perte non seulement pour la littérature française, mais pour celle du monde entier." Le *Morning Post*: "La France pleure avec le monde entier la mort d'Emile Zola. L'œuvre de Zola est considérable: il n'est pas douteux que, durant les 25 dernières années, il a été la grande force de la littérature." Le *Standard*: "La mort de Zola prive la littérature française d'un esprit des plus remarquables." Le

Times: "C'est une production merveilleuse, œuvre d'une force créatrice initiale, dont, à notre époque, aucun autre pays n'offre peut-être un exemple semblable." La presse italienne ne reste pas en arrière et fait avec sonorité sa partie dans le concert zolâtrique.

Mais ce n'est pas tout. Le ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie télégraphie au ministre de l'instruction publique de la république française: "L'événement très triste qui a enlevé subitement Zola à son glorieux apostolat littéraire et civil n'est pas seulement un malheur pour la France, mais pour tout le monde intellectuel, particulièrement pour l'Italie, à laquelle son nom est uni par tant de liens d'origine, de solidarité et d'affection. Veuillez, honorable collègue, porter notre suprême salutation sur le cercueil de celui qui voulut que son art très grand fût l'expression de la vérité et l'instrument de la rédemption sociale." Et M. Chaumié répond à M. Nasi:

"Je suis profondément touché des sympathies dont Votre Excellence a bien voulu se faire l'interprète auprès de moi à l'occasion du deuil douloureux que produit la disparition soudaine de Zola. Nul témoignage ne pouvait être plus sensible au gouvernement français et au pays. Je vous exprime mes remerciements bien sincères."

Ah! comme tout cela paraît profondément et lugubrement triste, quand on songe à la vie et à la mort du malheureux, objet de toutes ces hyperboles scandaleuses et mensongères! Vie néfaste! mort lamentable! Vie consacrée à remuer toutes les fanges, à disséquer toutes les pourritures, à étaler tous les vices, à salir les intelligences et les âmes; mort sans avis, sans préparation, sans aucune des ordinaires consolations humaines, à défaut des consolations religieuses, sans qu'un simple rayon, nous ne disons pas de spiritualisme mais d'intellectualité, soit venu éclairer cette fin foudroyante et misérable.

Le croirait-on, il s'est trouvé dans la presse canadienne-française des plumes qui ont osé faire l'éloge de Zola. Un journal de Montréal l'a appelé "un homme probe, dont toute la vie a été sans tache," il a ajouté que "la mémoire de Zola se dressera un jour dans toute sa pureté, quand les critiques, dégagés de toute influence politique, religieuse ou sociale, comprendront mieux son œuvre." L'écrivain des *Débats* sait-il que toutes les œuvres, — *opera omnia* — de cet homme "sans tache" ont été mises à l'Index par un décret rendu à Rome le 1er septembre 1898? Un autre journal, *l'Ontario français*, imprimé à Ottawa, a publié ces lignes: "Chacun sait que Zola n'était ni un homme d'église, ni un croyant, mais ainsi que l'aurait dit Léon XIII, si la dépeche est vraie, il était sincère, et cela suffit pour lui mériter notre respect."

Réclamer notre respect pour Zola en s'abritant derrière une parole apocryphe du Saint-Père qui n'est rien autre chose qu'un stupide racontar télégraphique, c'est vraiment trop fort. Du respect pour l'homme qui n'a pas craint de profaner le nom sacré de Jésus-Christ, en le jetant sur le front abject d'un de ses plus vils personnages! Un chrétien ne doit à Emile Zola que de l'exécration pour son œuvre, et de la pitié pour son âme.

Mais le talent de l'écrivain, nous dira peut-être quelqu'un de ces *dilettanti*, pour qui les questions de forme et de style paraissent presque l'emporter sur les questions de morale et de doctrine, le talent de l'écrivain ne le reconnaitrez-vous pas? Oui, nous le reconnaissons. Il serait puéril de nier à Emile Zola tout don littéraire. Il avait une remarquable puissance de vision, une manière à lui de mettre en relief les hommes et les choses; il savait peindre un tableau à larges traits, en le plaquant fortement d'ombre et de lumière; il possédait l'art du groupement des détails pour produire un effet d'ensemble; et l'on ne saurait lui refuser l'imagination créatrice. Mais son talent

ne comportait ni l'élévation, ni la délicatesse, ni l'harmonie, ni la mesure, ni la correction. Il était fait de force, mais aussi de lourdeur; la souplesse et la grâce en étaient totalement absentes. Un des maîtres de la critique contemporaine, Jules Lemaître, a porté ce jugement sur Emile Zola: "Maintenant qu'il a trouvé sa voie et sa matière, il nous apparaît, et de plus en plus, comme le poète brutal et triste des instincts aveugles, des passions grossières, des amours charnelles, des pentes basses et répugnantes de la nature humaine. Ce qui l'intéresse dans l'homme c'est surtout l'animal et, dans chaque type humain, l'animal particulier que ce type enveloppe." On ne saurait plus justement décrire l'œuvre du funeste écrivain que le soudain appel de Dieu vient de faire entrer dans l'éternité.

* * *

Enfin la grande grève des mineurs d'anthracite est terminée aux Etats-Unis. Elle durait depuis plus de cinq mois, et à la veille de l'hiver elle menaçait de prendre les proportions d'une calamité nationale. Après une tentative infructueuse de conciliation dont M. Roosevelt avait pris l'initiative, une proposition d'arbitrage dont M. Pierpont Morgan paraît bien être l'instigateur, a été soumise par l'intermédiaire du président au chef des associations des mineurs, M. John Mitchell. Celui-ci a accepté le projet avec quelques modifications, puis il a convoqué une convention des délégués qui a voté le 21 octobre la cessation de la grève et la reprise du travail. La commission d'arbitrage nommé par M. Roosevelt se compose de six membres: le brigadier général Wilson, officier en retraite du corps des ingénieurs; M. E.-W. Parker, ingénieur minier; l'honorable E. Gray, juge; MM. E.-G. Clark, grand chef de l'ordre des conducteurs de chemins de fer; T.-H.

Watkins, qui possède une connaissance pratique de l'extraction et de la vente du charbon; et Mgr Spalding, évêque catholique de Péoria. L'honorable Carroll-D. Wright a été nommé greffier de la commission.

Cette grève formidable, les incidents qui l'ont signalée, la manière dont elle se termine suggèrent bien des considérations et comportent de sérieux enseignements. Mais la longueur de cette chronique nous force à couper court. Nous aurons probablement occasion de traiter prochainement cette question.

* * *

Durant les dernières semaines, d'assez graves incidents politiques se sont produits au Canada. L'honorable M. Tarte, ministre des Travaux Publics dans le cabinet Laurier, avait entrepris, dans le cours de l'été, une campagne protectionniste qui a vivement remué l'opinion. Plusieurs de ses collègues ont apparemment peu goûté cette initiative contraire à leurs doctrines, et des journaux libéraux comme le *Globe*, le *Herald*, la *Tribune*, de Winnipeg, le *Morning Chronicle*, de Halifax, ont attaqué à ce propos ce qu'ils ont appelé l'audace et l'indiscipline de M. Tarte. Les choses ont pris une telle tournure qu'on se demandait ce qui allait arriver au retour d'Europe de sir Wilfrid Laurier. L'attente n'a pas été longue. Le premier ministre est arrivé le vendredi, 17 octobre; le 21, M. Tarte avait cessé d'être ministre. Il prétend avoir offert et donné sa démission, et M. Laurier prétend la lui avoir demandée. Il y a là une importante question de fait qui devra être élucidée ultérieurement. Cet épisode a provoqué une foule de commentaires divergents, et n'a pas encore cessé de préoccuper, non seulement ceux qui s'occupent de politique, mais le public en général.

On semble croire que M. Brodeur, orateur de la Chambre

des Communes, va succéder à M. Tarte dans le cabinet; et alors M. Préfontaine deviendrait orateur.

* * *

Le 13 octobre courant, le Canada a perdu l'une de ses personnalités les plus notables par la mort de sir John Bourinot, greffier de la Chambre des Communes. Il était né à Sydney le 14 octobre 1837, et était par conséquent âgé de 65 ans. Il débuta dans le journalisme à l'âge de 21 ans, comme rédacteur au *Leader*, de Toronto. Subséquentement il fonda le *Halifax Reporter* qu'il rédigea pendant plusieurs années. En 1868, il fut nommé sténographe au Sénat. En 1873, il devint second assistant-greffier de la Chambre des Communes. En 1879, il devint premier assistant-greffier, et le 10 décembre 1880 il fut nommé greffier en chef. M. Bourinot avait acquis une grande réputation comme légiste constitutionnel, comme historien et comme littérateur. Il avait été l'un des membres fondateurs de la Société Royale, établie en 1882 sous les auspices du marquis de Lorne. Il en avait été le président, et remplissait les fonctions de secrétaire depuis un grand nombre d'années. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres: *Parliamentary Practice and Procedure*, *Intellectual Development of Canada*, *Description and Historical Account of the Island of Cape Briton*, *Our Intellectual Strength and Weakness*, etc. Sir John Bourinot avait été créé Chevalier Commandeur de l'Ordre de St-Michel et St-George en 1898.

Thomas Chapais.

Québec, 22 octobre 1902.



A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

Julien l'Apostat, par M. Paul Allard.

VIENT DE PARAITRE :

- TOME II.—Julien Auguste. Julien et le paganisme. Julien et les chrétiens : la législation.** 1 vol. in-8..... \$1.50
TOME III.—Julien et les chrétiens : la persécution et la polémique. La guerre de Perse. 1 vol in-8..... \$1.50

Librairie Victor Lecoffre, Paris, et Librairie Beauchemin, Montréal.

Le premier volume de cet ouvrage, publié en 1900, traçait le tableau de l'empire romain au milieu du IV^e siècle, et racontait la jeunesse de Julien, son éducation, son règne en Gaule avec le titre de César, ses victoires sur les Alemans.—Les deux volumes qui paraissent aujourd'hui achèvent le récit de cette carrière si étrange et si tragique.

Le tome II décrit la guerre civile, commencée en 360 par la révolution de Paris, et terminée par la mort opportune de l'empereur Constance, qui laisse Julien maître incontesté du monde romain. Vient ensuite la restauration du paganisme par le prince apostat, c'est-à-dire le rétablissement du culte des dieux, et la tentative de réforme de ce culte. L'auteur étudie à ce propos, avec les plus curieux détails, la religion personnelle de Julien, pratiques, théologie, morale. Puis il montre les violences populaires et les mesures législatives dont les chrétiens furent presque tout de suite victimes. Il consacre un chapitre à la législation scolaire par laquelle Julien, supprimant la liberté de l'enseignement qui avait été complète jusqu'à lui dans le monde romain, tenta de donner au paganisme le monopole des lettres classiques.

Le tome III décrit la persécution hypocrite, et plus d'une fois sanglante, qui sévit dans certaines parties de l'Orient. Il montre Julien la portant sur le terrain intellectuel, par son livre de polémique violente contre le christianisme, dont l'auteur donne ici une minutieuse analyse. Puis il retrace les rapports étranges de Julien avec les juifs, et sa tentative avortée de reconstruire le temple de Jérusalem. Enfin, plusieurs chapitres très détaillés font assister le lecteur à l'expédition de Perse, imprudemment conçue et mal conduite, où Julien trouva la mort. Un chapitre final résume tout l'ouvrage, et trace, avec la ferme volonté de distribuer équitablement les ombres et les lumières, et de rester impartial, la psychologie de Julien.

Voici quatre délicieuses petites plaquettes où tout respire l'inspiration chrétienne la plus pure ; elles feront les délices des âmes éprises de belle poésie. D'ailleurs le nom de l'auteur n'est pas un nom inconnu : M. René des Chesnais. En voici les titres :

- | | |
|---|--------------|
| Choses éparées. 1 vol. in-12. | Prix 75 cts. |
| A saint Michel archange. 1 vol. in-12. | " 15 cts. |
| L'Icone. 1 vol. in-12. | " 25 cts. |
| La première mort. 1 vol. in-12. | " 35 cts. |

Tous ces volumes se trouvent à la Librairie Beauchemin, à Montréal.

A. L.